



Droits
de l'homme en
FRONTIÈRE SUD
2009

SOMMAIRE

- Présentation.
- Les flux migratoires en direction de l'Espagne en 2009: régulation ou répression.
- Etude et analyse sur les migrations au Cameroun. Daniel Moundzego
- La migration et la République du Congo (RDC). Víctor Nzuzi
- L'année "migratoire" 2009 vue à partir du Maroc. Mehdi Lahlou
- Questions sur les migrations au Maroc. Khadija Ryadi
- Le Malí: les politiques migratoires UE/etats Schengen et les réponses de la société civile. Ousmane Diarra
- Neolibéralisme, crises et émigration clandestine. Aminata Traoré
- Annexe: Suivi des victimes de l'immigration clandestine 2009
Note: Cette annexe détaillée est disponible en version espagnole

VOIX DU SUD

DANIEL MOUNDZEGO

Président de l'Association des Réfugiés Sans Frontières, Signataire du Manifeste Euro-africain en 2006, Chef de file de la Commission Droits de l'Homme et Migrations du Réseau Dynamique Citoyenne dans la Région du Littoral au Cameroun.

VICTOR NZUZI MBEMBE

Paysan RD Congo, Membre des réseaux Manifeste Euro-africain, CADTM, JUBILEE SUD, Coordinateur de Groupe de Réflexion et d'Appui pour la Promotion Rurale GRAP / NAD

KHADIJA RYADI

Présidente de l'Association Marocaine des Droits de l'Homme. C'est la première femme qui préside cette organisation de large implantation et réputation au Maroc.

MEHDI LAHLOU

Professeur à l'Institut national de Statistique d'Economie Appliquée, INSEA, Rabat; Promoteur de l'Open University "Migration, droits de l'homme et développement"; Il est **expert dans l'analyse de la migration**

OUSMANE DIARRA

Il est président de l'Association Malienne des Expulsés

AMINATA TRAORÉ

Ex-Ministre de la Culture du Mali. C'est une des militantes africaines les plus reconnues du mouvement altermondialiste. Elle est présidente du Forum pour un Autre Mali et coordinatrice conjointe de l'International Network for Cultural Diversity.

Équipe de recherche et développement:
Sara Profeti, Virginie Vanhée, Diego Boza

Coordination:

Rafael Lara

Edition définitive :

Secteur Immigration de l'APDHA

Photo de couverture: **Miguel Aznar**

2

La Association Pro Droits de l'Homme d'Andalousie appartient à :



Association Européenne pour la défense des Droits de l'Homme (**AEDH**)

migreurop Migreurop

Edit:



Asociación Pro Derechos Humanos de Andalucía

c. Blanco White nº 5, 41018 Sevilla (España)

Tfno. +34954536270

andalucia@apdha.org // www.apdha.org

PRESENTATION

Le Rapport Droits de l'Homme de la Frontière Sud que nous présentons cette année change relativement de format par rapport aux années précédentes : Nous avons prétendu rassembler quelques visions du phénomène migratoire depuis le Sud, donner voix à ceux qui l'ont difficilement. Il était important, nous pensions, de rassembler cette optique à travers les mots de renommés dirigeants de la société civile dans certains des pays africains où le phénomène de l'émigration (propre et en transit) a acquis de l'importance durant les dernières années.

Quant à l'analyse habituelle dans ces Rapports de l'APDHA sur l'évolution des flux migratoires et de leurs conséquences, nous constatons l'importante diminution de personnes détenues, qui n'est qu'un simple reflet de l'ensemble de la réalité. Une diminution dont les causes font l'objet de nombreuses versions. Depuis qu'il faut attribuer la diminution des flux à la situation de crise globale dont nous souffrons, jusqu'à ce que, au contraire, il faille se référer principalement à l'efficacité dans les contrôles de frontières qui sont développés par l'Espagne et l'Union Européenne.

Nous pensons qu'il est nécessaire de rassembler la complexité et la multiplicité des facteurs qui encouragent l'émigration. Tout comme le sont ceux qui la compliquent, la découragent ou l'empêchent. Comme nous avons dit à d'autres occasions, les migrations sont de loin simples et ordonnées. Cependant nous signalons que les processus d'externalisation dans le contrôle des frontières et la croissante co-responsabilisation de pays tiers (tant d'origine comme de transit) dans cette dernière, ont leurs conséquences dans les processus migratoires depuis le continent africain.

La surveillance des côtes et la mise en oeuvre de croissants et cruels contrôles aux frontières qui encerclent le Sahel ont sans doute, selon notre modeste point de vue, une plus grande importance que les contrôles eux-mêmes dans les côtes et les eaux de la part de l'Espagne et du Frontex.

En tout cas il est essentiel que nous rappelions que ces processus d'externalisation et de croissante militarisation des frontières africaines provoquent de graves souffrances et violations de droits dans ces dernières. Pour l'APDHA, le respect des droits de l'homme à tout moment et en tout lieu, évidemment aussi aux frontières, ne peut cesser de s'accomplir en utilisant l'excuse des contrôles migratoires. Et parmi d'autres droits, on retrouve sans aucun doute, le droit de sortir et de retourner à son propre pays, comme le reprend l'art. 13.2 de la Déclaration Universelle.

Il convient en outre d'indiquer que, heureusement, nous devons nous soulager grâce à l'importante diminution que s'est produite cette année dans le nombre de personnes qui ont perdu la vie ou ont disparu, selon les données que l'APDHA a pu documenter. Nous sommes passés de 581 en 2008, à 206 morts ou disparus en 2009. Mais nous n'arrivons même pas à nous réjouir. Car il s'agit encore de chiffres frissonnants, qui en outre n'incluent pas tant de personnes dont nous n'avons pas pu vérifier le décès ou la disparition, lesquelles devraient être insupportables pour un état de droit.

Un drame que l'on peut seulement éviter à partir d'un résolu appui aux pays où tant de personnes choisissent d'émigrer parce qu'il reste à peine d'autres alternatives. Un appui qui devrait aller au-delà de la coopération au développement, allant jusqu'à l'annulation de la dette et avec des accords commerciaux plus justes, par exemple. Les migrations modernes implantent leurs racines dans les profondes inégalités de notre planète, et c'est sur cela qu'il faut focaliser l'attention et non sur croissante la mise en oeuvre de politiques répressives. Et aussi, évidemment, sur une gestion des migrations qui inclut comme axe vertébral le respect scrupuleux des droits de l'homme.

LES FLUX MIGRATOIRES EN DIRECTION DE L'ESPAGNE EN 2009 : REGULATION OU REPRESSION.

« L'année s'achève avec le chiffre le plus bas d'arrivée d'immigrants en pateras depuis dix ans » titre « El País » dans un article du 31 décembre (2009). Mais le jour suivant, 1er janvier 2010, on trouve dans un journal colombien "El Tiempo" ce titre : « 71 naufragés africains sont sauvés par l'Armée sur la Côte Caraïbe ». La réalité migratoire est beaucoup compliquée qu'elle en a l'air. Se concentrer exclusivement sur les immigrants qui parviennent à atteindre nos frontières n'est pas suffisant : il est primordial d'aller plus loin, au-delà de ce bilan général sur les flux migratoires en direction de l'Espagne en 2009 qui révèle sans aucun doute une baisse du nombre de personnes interceptées alors qu'elles tentaient d'atteindre les côtes espagnoles.

En avril 2009, le président de la Commission Justice, Liberté et Sécurité, Jacques Barrot, a reconnu que l'augmentation des problèmes migratoires était une réalité et que les Etats européens devaient en être conscients ; en outre il a indiqué qu'il s'agissait à la fois de traiter humainement les immigrants et d'aborder le problème avec les pays d'origine. Dans ce sens, l'action du gouvernement espagnol en 2009 se caractérise principalement par l'intensification du contrôle de ses frontières. Cette politique a été menée à bien avec la participation croissante des pays africains et par le développement de l'externalisation du contrôle des frontières. Et elle s'intègre évidemment dans le cadre de l'Union Européenne qui l'appuie et la finance.

Le "Plan África" et la collaboration avec les pays africains

4

Le travail commun de restriction des flux migratoires avec les pays africains se fait dans le cadre du « Plan África ».

Suite au « Plan África » 2006-2008, un second plan a été initié pour 2009-2012 qui tient compte de certains objectifs transversaux. Concrètement, à la différence du premier plan, le « Plan África » 2009-2012 énonce certains objectifs en lien avec la protection des Droits de l'Homme, l'intégration de la question des genres, et les actions prévues pour garantir le développement durable et l'adaptation au changement climatique. Il évoque également les thèmes de l'appui à la démocratie, de la construction de la paix et de la sécurité ainsi que de la lutte contre la pauvreté et du développement économique. Mais en réalité, il s'agit d'éléments instrumentalisés, l'objectif essentiel de ce plan n'étant rien d'autre que le contrôle de l'immigration. Le « Plan África » explicite la relation de l'Espagne avec les pays d'Afrique en fonction d'intérêts économiques (essentiellement dans le domaine de la pêche et des ressources énergétiques) et de stratégies autour de la problématique de l'immigration.

Cette année, la collaboration s'est renforcée d'autant plus, de manière générale, et de manière plus spécifique dans le cadre des objectifs du Plan África. Ainsi, le 1^{er} avril 2009 a eu lieu aux Canaries une rencontre entre l'Espagne et 15 pays d'Afrique occidentale (la plupart de ces pays étant des émetteurs ou des pays de transit des immigrants irréguliers qui arrivent sur les côtes des Canaries) pour articuler et coordonner les politiques publiques destinées à gérer de manière efficace la lutte contre l'immigration irrégulière. Pour renforcer les institutions publiques de ces pays, un fond

de 10 millions d'euros a été mis à disposition de ceux-ci, créé par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (Aecid), dépendant du Ministre des Affaires Etrangères¹.

Parmi les pays d'intérêt majeur pour les objectifs du gouvernement espagnol, on compte la Mauritanie, le Sénégal, le Cap Vert, la Gambie et le Niger. Conformément au « Plan África », l'Espagne a remis cette année à la Mauritanie un avion C-212 de surveillance maritime auquel s'ajoutent d'autres moyens aériens et maritimes offerts pour collaborer dans les activités de contrôle du trafic de l'immigration clandestine et du sauvetage en mer. Ceci vise à renforcer les patrouilles conjointes que gèrent les gendarmes mauritaniens et les gardes civils espagnols. La coopération en matière d'immigration avec ce pays s'est maintenue malgré le coup d'Etat qui s'est produit le 6 août 2008.

Le Gouvernement a également donné un avion identique au Sénégal et au Cap Vert, dans le cadre de sa stratégie de collaboration avec les pays africains d'où partent le plus de bateaux en direction des Canaries. Dans le cas du Niger, l'Espagne est en train de travailler sur un projet en matière de sécurité et de surveillance des frontières et sur un plan d'action national centré sur la gestion intégrale de l'immigration. En ce qui concerne la Gambie, le « Plan África » prévoit l'« ouverture prochaine » de l'Ambassade d'Espagne à Banjul et la poursuite des programmes de formation de personnel local spécialisé sur la question migratoire.

En ce qui concerne le Maroc, l'importance stratégique de ce pays a été à nouveau démontrée de nouveau avec l'affaire Aminetu Haidar : le 14 novembre, cette activiste sahraouie, alors qu'elle revenait des Etats-Unis où elle avait reçu un prix pour son activité de défense des droits de l'homme, fut expulsée par la monarchie espagnole. Elle a été retenue pendant 32 jours sur l'île espagnole de Lanzarote où elle a entamé une grève de la faim. Elle ne put revenir au Sahara Occidental que le 17 décembre à bord d'un avion envoyé par le gouvernement espagnol, sans avoir à demander pardon au roi ni reconnaître publiquement la nationalité marocaine ; cette fois, le Maroc a accepté son retour « sans conditions ».

Dans ce contexte, l'Espagne n'a pas pu (ou pas voulu) faire pression pour solutionner la question face au risque que représente la rupture des relations avec un partenaire si important. Ceci prouve bien à quel point le Maroc, conscient de son rôle dans la politique migratoire de l'Espagne utilise sa position sur différentes questions bilatérales comme arme de chantage...

Avec la signature de ces accords relatifs au contrôle migratoire, qui conjugue l'implantation sur les territoires africains de systèmes de sécurité et des contrôles européens comme Frontex ou les patrouilles de la Garde civile espagnole, la frontière sud de l'Europe s'étend peu à peu vers la côte occidentale de l'Afrique et vers l'intérieur : en Mauritanie, en Gambie, en Guinée Bissau et au Mali.

Une politique migratoire espagnole dans le cadre de la politique européenne.

Pour réprimer l'arrivée de pateras, l'Espagne compte également sur l'appui de l'Union Européenne, de ses pays et de ses agences. Cette année, lors des rencontres européennes, le président Zapatero a réitéré la nécessité espagnole d'une coopération européenne pour le contrôle

¹ http://www.laprovincia.es/secciones/noticia.jsp?pRef=2009040100_3_220565_Canarias-Canarias-acoge-cumbre-entre-Africa-para-frenar-inmigracion article du 1/04/2009

de ses frontières. Et cela est d'ores et déjà d'actualité puisque l'Espagne reçoit 90 millions d'euros destinés aux politiques de contrôle de ses frontières et de lutte contre l'immigration illégale, ce qui représente 20% du budget européen dans ce domaine. De la même manière, l'opération *Indalo*, réalisée pour la troisième fois entre les premiers jours de septembre et fin octobre est le symbole de cette forteresse européenne que les pays membres construisent peu à peu conjointement. Pour cette troisième opération, des avions, des hélicoptères, des bateaux de patrouille d'Espagne, de France, d'Italie, d'Allemagne, du Portugal et de Belgique se déplacèrent pendant deux mois pour surveiller les eaux qui unissent les côtes européennes et nord-africaines. La secrétaire d'Etat à l'Immigration espagnole et le ministre de l'Immigration français se félicitèrent ensuite de l'arrestation de 526 personnes dans les eaux du sud-est de la péninsule ibérique.

Le contrôle des frontières intérieures et extérieures se fait principalement en collaboration avec l'agence Frontex. Cette année 2009, l'agence a dépensé 88,8 millions dont 35 millions étaient destinés à des opérations en mer et 15 millions à des opérations en Espagne. En effet, le directeur exécutif, Ikka Laitinen avait annoncé au début de l'année que face au « succès » et aux « bonnes nouvelles » de la baisse du nombre d'arrivées aux îles Canaries, les agents de Frontex allaient suivre la même ligne de travail pour l'année 2009. Dans cette zone, l'activité de Frontex se fait dans le cadre de l'opération Hera, à laquelle participent également la Mauritanie et le Sénégal. Les patrouilles semblent entraînées dans une « escalade d'interventions » étant donné que cette opération va se prolonger jusqu'au mois d'avril 2010, alors qu'elle devait se terminer en décembre 2009 et de surcroît, il est déjà prévu de poursuivre l'opération après avril jusqu'en décembre 2010.

En parallèle à cet énorme travail de contrôle et d'externalisation que réalise Frontex, la principale arme de l'Espagne pour empêcher que les immigrants n'arrivent à ses côtes réside dans son système de vigilance SIVE (Système Intégral de Vigilance Extérieure), auquel un nouvel élan a été donné en 2009, ainsi que dans un autre système plus récent : le Sea Horse Network. Ce dernier est un réseau de communication sécurisé par satellite entre l'Espagne, le Portugal, la Mauritanie, le Sénégal et le Cap Vert, auxquels se sont ajoutés en 2009 le Maroc, la Gambie et la Guinée Bissau. Le Sea Horse est dirigé par l'Espagne (plus précisément par la Garde civile) et est financé par l'UE (Programme Aeneas), avec un budget de plus de 6 millions d'euros pour renforcer Frontex sur la période 2006-2009. Cette année, le SIVE, qui était déjà présent en Andalousie, aux Canaries et à Ceuta, a été implanté en Murcie, et dans la Communauté de Valence. Un total de 15,4 millions d'euros a été dépensé dans l'installation des caméras et du reste du dispositif. Son implantation est même prévue jusqu'à Pontevedra !

Mais malgré cette dépense considérable, le système continue de montrer de nombreuses défaillances et ne détecte pas certaines embarcations. Dans tous les cas, il est évident que le SIVE ne suffit pas pour freiner l'arrivée de pateras puisque les réseaux mafieux sont informés quand le système ne fonctionne plus et dans quelle zone cela se passe habituellement, et profitent de ces failles pour réaliser la traversée. Ainsi, l'arrivée de pateras en Murcie a augmenté cette année. Le pire et le plus dramatique est sans doute qu'à cause de ses défaillances ou non, le SIVE a été incapable d'empêcher la mort de 206 personnes cette année.

Finalement, le développement de ces instruments, et de manière plus générale, l'augmentation des politiques migratoires répressives provoquent surtout un sentiment de panique et alimentent le rejet des immigrants par la société espagnole, une situation bien éloignée de la

prétendue « gestion légale et ordonnée des flux migratoires ». Comme l'a dit le député de Murcie Bartolomé Soler quand a été installé le SIVE dans sa région : « Le SIVE est un système de détection d'embarcations en mer et non pas un instrument qui puisse empêcher que les citoyens d'autres pays, généralement pauvres, décident de venir en Espagne pour trouver de quoi survivre ».

La nouvelle réforme de la “loi sur les étrangers” et le contrôle des flux migratoires

Le 11 décembre dernier, le Congrès des Députés a approuvé la Loi Organique 2/2009, ce qui constitue une nouvelle réforme à la Loi Organique de Droits et Libertés des Etrangers en Espagne.

Ceci est la quatrième réforme de la législation pour les immigrants depuis qu'en janvier 2000 a été approuvée la première loi citée précédemment et rédigée par le gouvernement socialiste. Cependant, la réforme, même si elle aborde la révision de nombreux préceptes, ne modifie pas les éléments fondamentaux du modèle migratoire tel qu'il était conçu jusqu'alors.

Malgré son titre, la réforme manque de nouveau l'opportunité de considérer les immigrants comme des êtres humains, et non pas uniquement des travailleurs, en ne posant pas les jalons pour permettre leur intégration. Il ne s'agit pas d'une loi d'intégration mais bien d'une loi sur les étrangers, par laquelle les immigrants sont uniquement considérés à partir de leur utilité ou non, pour le marché du travail.

Ainsi, le fondement de la législation sur l'immigration en Espagne continue de tourner autour d'une forte distinction entre immigration régulière et irrégulière, ce qui renforce par la suite la lutte contre l'immigration irrégulière. Celle-ci se base sur la fermeture des frontières et l'externalisation du contrôle migratoire aux pays de transit ou d'origine.

Dans ce sens, l'article 2.bis.2 de la Loi sur les étrangers fait référence, comme un des principes de la politique migratoire en Espagne, à “la promotion du dialogue et la collaboration avec les pays d'origine et de transit d'immigration, par des accords-cadres destinés à gérer de manière effective les flux migratoires, ainsi qu'à encourager et coordonner les initiatives de coopération au développement et de codéveloppement ». Pour la première fois, la législation espagnole fait référence au rôle des pays d'origine et de transit de l'immigration dans la « gestion effective des flux », sans qu'à aucun moment soit exigé de ces pays le respect des droits de l'homme dans cette gestion.

Ceci ne constitue pas l'unique élément de la législation espagnole sur l'externalisation du contrôle des frontières. Le nouvel article 35 qui, selon son titre, fait référence aux mineurs non accompagnés, se termine par un appel à la coopération avec les pays d'origine pour « prévenir l'immigration irrégulière, et prévoir la protection et le retour des mineurs non accompagnés ». Dans ce paragraphe, le regroupement familial cesse d'être l'unique voie pour le rapatriement d'un mineur non accompagné puisque cet article 35 introduit la possibilité de mettre à disposition de ces jeunes filles et jeune(s) garçons les services de protection de mineurs du pays d'origine. La norme semble oublier que ces mineurs viennent de pays pauvres, où la protection sanitaire et les services éducatifs et sociaux sont déficients. Ces services de protection des mineurs sont très loin de la protection nécessaire du mineur et du respect de ses droits fondamentaux.

Cependant, la persécution des immigrants en situation irrégulière et l'externalisation du contrôle des frontières ne s'accompagnent pas, comme il serait souhaitable, d'un renforcement des voies régulières d'immigration, au contraire.

Comme nous le dénoncions déjà dans le précédent rapport Frontera Sur, les voies pour que les citoyens africains accèdent à l'immigration régulière sont presque obstruées. La nouvelle loi a remplacé l'option inutilisée du contingent par une régulation déficiente de la « Gestion collective des contrats à l'origine ». Nous qualifions cette régulation de déficiente tout d'abord parce que l'établissement (ou non) de nombre de postes qui peuvent être couverts par cette voie reste de l'ordre de la décision ministérielle uniquement. Par ailleurs parce qu'une préférence claire n'est toujours pas établie pour ces pays en situation économique et sociale spécialement difficile. Cela serait pourtant nécessaire car au sein de la jeunesse africaine, l'immigration régulière se convertirait en une possibilité réelle qui amènerait à abandonner les chemins difficiles et dangereux de l'immigration irrégulière.

La politique migratoire de l'Union Européenne, imitée en Espagne dans cette réforme législative ne semble pas aller dans cette direction mais dans la direction opposée. L'unique nouvelle voie possible pour acquérir une autorisation de résidence et de travail en Espagne établie par la réforme de 2009 est celle relative aux travailleurs hautement qualifiés. Une preuve supplémentaire que l'Europe ferme les yeux sur la réalité de l'immigration africaine et qu'elle n'a qu'une vision mercantiliste et égoïste du phénomène migratoire.

Flux, embarcations et répression des migrations

Au niveau européen, Frontex a établi que le nombre de tentatives d'entrées irrégulières en Europe et les détentions ont baissé de 22% cette année. Il est certain que la situation sur les côtes espagnoles suit la même tendance : depuis le pic de 2006, les flux d'immigrants irréguliers vers les côtes espagnoles se sont réduits considérablement et continuent à diminuer lentement.

	Immigrants Détenus (Ministère de l'Intérieur)								
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Îles Canaries	4.112	9.875	9.382	8.426	4.715	31.678	12.478	9.181	2.264
Peninsule-Baléares	14.405	6.795	9.794	7.249	7.066	7.502	5.579	4.243	5.039
Ceuta et Melilla	s/d	s/d	s/d	s/d	s/d	2.000	1.553	1.210	1.108
Total	18.517	16.670	19.176	15.675	11.781	41.180	19.610	14.634	8.411

Le ministre de l'Intérieur parle d'une baisse de 45,7% (qui n'est seulement que de 42,5% en prenant en compte les détenus à Ceuta et Melilla) et souligne le « succès » de la collaboration avec les pays africains qui a permis une diminution de 75,5% au niveau des Îles Canaries. Selon le suivi de l'APDHA, en prenant en compte le fait que nous ne disposons que d'une information partielle sur les détenus à Ceuta et Melilla, nous arrivons à des chiffres du même ordre.

Données selon le suivi de l'APDHA	Andalousie	Nord	Ceuta et Melilla	Canaries	Total
2008	3.720	780	1.140	9.932	15.572
2009	4.412	880	1.108 ^(a)	2.328	8.728

^(a) Pour Ceuta y Melilla, nous utilisons les chiffres du Ministère de l'Intérieur puisque lors du suivi, nous n'avons pu obtenir nos propres données.

Mais si nous observons attentivement ces données, le plus notable est la forte baisse remarquée cette année aux Canaries. Il faut retourner 10 ans en arrière pour retrouver des chiffres similaires. Beaucoup d'analyses désignent la crise comme responsable de ce qui est en train de se passer dans l'archipel : Canaries24horas.com, le 5 décembre titre (comme beaucoup d'autres journaux) : « La crise économique provoque la baisse du nombre d'arrivées d'immigrants en pateras et embarcations de fortunes ». En fait, la crise mettrait fin d'une part à l'« appel d'air » créé par le marché de l'emploi : le chômage qui affecte les immigrants installés en Europe depuis quelques années est en train d'augmenter considérablement – le taux de chômage des immigrants est monté jusqu'à 27%- et ces derniers n'encouragent plus leurs proches à émigrer.

Cependant, une enquête réalisée dans le cadre du projet Infomigra² révèle au contraire que 90% des sénégalais continuent de penser que l'émigration est la solution à leurs problèmes. Il faut tenir compte du fait que la crise est présente d'autre part dans les pays africains, avec pour conséquence l'augmentation du coût du voyage a augmenté. Le prix des moteurs pour les bateaux par exemple est trop élevé pour que certains des candidats à l'émigration puissent se le payer. Bien souvent, il s'agit de moteurs spéciaux, fabriqués dans des pays asiatiques spécialement pour l'Afrique et qui transitent par les Canaries. Leur prix peut atteindre les 27 000 euros.

Mais ce facteur ne suffit pas à tout expliquer étant donné que les immigrants appartiennent généralement à des classes sociales capables d'épargner une certaine somme –au prix parfois d'endettements, de privations de leur part et de la part de leur entourage familial ou communautaire- qui leur permet de se payer le voyage.

Les politiques en revanche en profitent pour se féliciter et s'attribuer le mérite : alors même que le Ministre de l'Intérieur Alfredo Pérez Rubalcaba remarquait il y a quelques mois que la crise est le premier facteur de dissuasion pour les candidats à l'émigration irrégulière, dans la présentation du « Bilan de la lutte contre l'immigration illégale », il notait également la collaboration de pays tiers et le travail de la police et de la Garde civile. Un des porte-paroles de cette dernière affirmait « ne pas avoir baissé la garde. Même s'il y a moins d'arrivées, nous n'avons pas réduit les effectifs consacrés au contrôle des frontières. De plus, nous avons poursuivi la collaboration avec les autorités de divers pays d'Afrique Occidentale »³. Dans le bilan 2009 de la «Lutte contre l'immigration illégale », il est mentionné que le nombre d'effectifs policiers a augmenté de 55,1% entre 2003 et 2009. Mais

² Rapport publié par la Generalitat Valenciana, Europa Press, Valencia, 05/05/2009 «Las mafias de inmigrantes irregulares han ganado 2000 millones de euros»

³http://www.elpais.com/articulo/espana/crisis/economica/frena/seco/llegada/inmigrantes/irregulares/elpepiesp/20090427elpepinac_6/Tes, article du 27/04/2009

surtout, le Ministre fait allusion à un facteur de plus grande importance : la collaboration avec les pays tiers. Dit de manière plus explicite : l'externalisation de la gestion et du contrôle des frontières.

En effet, nous pensons avec certitude qu'il est nécessaire de considérer nombre de facteurs divers qui peuvent expliquer cette diminution des arrivées de pateras sur nos côtes.

Même l'agence Frontex reconnaît la complexité des facteurs qui incitent à émigrer et reconnaît que l'efficacité (sic) de son contrôle n'explique pas tout. Ainsi, elle détache 5 facteurs principaux : le coût, comparativement à la distance et aux bénéfices attendus dans le pays d'émigration ; les conseils des proches ou amis qui sont déjà présents en Europe ; les informations ou rumeurs sur les possibilités de trouver du travail en Espagne ou en Europe ; le niveau d'accès aux prestations sociales, et la probabilité de traverser la frontière sans être déporté⁴.

Ainsi, nous ne pouvons nous limiter à une explication réductrice basée sur la dichotomie crise ou contrôle des frontières. Cette complexité est décrite dans le rapport du MPDLC (Mouvement pour la Paix, le Désarmement et la Liberté aux Canaries) sur la diminution de l'immigration, élaboré par des experts de ce thème. S'il présente d'abord que cette évolution à la baisse répond à la réduction des opportunités d'emploi qu'a provoqué la crise économique, au renfort du caractère restrictif des politiques d'immigration du pays et aux actions de contrôle aux frontières, il souligne ensuite que cette situation conjoncturelle n'arrêtera pas le phénomène migratoire, puisque les migrations ont une origine structurelle. Manuel Ferrer (coordinateur général et vice-président du Centre Européen d'étude sur les flux migratoires) précise que dans le cas de l'immigration légale, il est vrai que la crise a une influence, mais pour l'immigration « illégale », ce sont davantage les politiques de Frontex qui jouent, en éloignant les points de départ et en parvenant à contenir les migrations. Mais ils ne parviennent à le faire que de manière momentanée puisque, comme lui-même l'affirme, « l'immigration ne se contient pas avec des bateaux et des policiers » mais plutôt « lorsqu'il existe des perspectives de travail dans les pays d'origine »⁵. Nous ne pouvons oublier qu'alors qu'ont baissé fortement les arrivées en pateras aux Canaries, le numéro d'arrivées en Andalousie reste stable ces dernières années (3.720 en 2008, 3.516 en 2009) et les chiffres sont en hausse dans le Nord (en Murcie et Alicante sont arrivées 780 personnes en 2008, 880 en 2009).

Ce qui en revanche peut expliquer sans aucun doute la baisse d'arrivées cette année est l'externalisation du contrôle des frontières. Beaucoup d'africains continuent d'essayer d'émigrer mais sont arrêtés avant de quitter les côtes ou au moment même d'embarquer, sur les plages mêmes. En octobre 2009, Servimedia titre : « Les immigrants irréguliers retenus sur les côtes africaines sont pour la première fois plus nombreux que ceux arrivés aux Canaries »⁶. En effet, à cette date et depuis le début de l'année 2009, 2 282 immigrants avaient été arrêtés au moment d'arriver aux Canaries et 2 360 sur les côtes africaines, avant d'embarquer. Et Frontex estime que depuis l'été, ils sont 4 000 immigrants à « attendre leur tour » sur les côtes mauritaniennes. Même si ce n'est pas remonté jusqu'à l'opinion publique ou jusqu'aux médias, il est prévisible que depuis cet été jusqu'à la fin de 2009, certaines de ces personnes qui espéraient émigrer ont été arrêtées sur les côtes africaines.

⁴ «The impact of the global economic crisis on illegal immigration to the EU» Frontex, Août 2009

⁵ <http://masalladelanoticiampdlc.blogspot.com/2009/07/blog-post.html> article du 14 juillet 2009

⁶ Servimedia, Madrid, 28/10/2009.

Toutes les sources s'accordent à signaler que le numéro d'algériens ayant essayé de traverser a augmenté. Selon le suivi effectué par l'APDHA, les autorités espagnoles ont arrêté cette année 1355 algériens ; et bien que nous ne possédions qu'une information très partielle de ce qui se passe sur les côtes nord africaines, il n'est pas exagéré d'estimer à plusieurs milliers le nombre de personnes qui y furent détenues alors qu'elles tentaient d'émigrer vers l'Espagne.

	Immigrants détenus ⁷				Source 2009
	2006	2007	2008	2009	
Îles Canaries	31.678	12.478	9.932	2.328	Apdha
Peninsule-Baléares	7.502	5.579	4.500	5.292	Apdha
Ceuta et Melilla	2.000	1.553	1.210	1.108	Mint
Sur les côtes africaines	7.000	12.000	20.000	11.000 ^(b)	Estimation
Total	48.180	31.610	35.642	19.728	

^(b) Il s'agit d'une estimation, basée sur les quelques sources auxquelles nous avons pu accéder

A cause des contrôles plus stricts exercés sur les routes les plus courtes, les candidats à l'émigration choisissent des routes plus longues et plus dangereuses. Ainsi, pour aller aux Canaries, les embarcations ne partent plus du Sénégal. Elles n'étaient que deux cette année. En effet, ce pays, de la même manière que la Mauritanie, collabore de manière très intensive avec l'Espagne et Frontex. Les départs de la Mauritanie ont donc baissé également ces dernières années. Cependant, depuis le coup d'Etat d'août 2008, le contrôle des eaux par les forces mauritaniennes s'est assoupli et ce pays s'est converti temporairement en l'un des principaux points de départ.

Mais pour éviter les contrôles, certains se sont mis à partir de nouveau du Sahara ou du Nord du Maroc et d'autres choisissent de nouvelles routes au Sud, beaucoup plus dangereuses, principalement de Gambie ou même de Guinée Bissau. La Gambie ne fait pas partie du dispositif Frontex et la Garde civile n'y est pas présente non plus. De plus, la Gambie permet aux immigrants en transit de vivre sur son territoire même s'ils n'apportent pas de justificatif professionnelle. Par conséquent, les immigrants partent des affluents du fleuve Gambie, en simulant des séances de pêche, allant jusqu'à s'enfoncer dans l'océan, avec l'objectif de tromper la vigilance présente sur les côtes des deux pays limitrophes.

Mais si les routes empruntées évoluent selon les contrôles, pourquoi les arrivées au Sud de l'Andalousie restent-elles stables ? L'Andalousie est devenue l'un des principaux points d'arrivée cette année. Une des explications pourrait être celle du sociologue Manuel Vera : il assure que la route du Détroit s'est réactivée pour des raisons purement économiques. De fait, la probabilité d'être détenu dans l'archipel ou dans le Détroit est désormais équivalente, mais le coût du voyage

⁷ Exploitation propre. Nous ne parlons seulement que de personnes détenues. Il est impossible d'estimer combien ont réussi la traversée et combien sont restées sur le chemin.

est moins cher dans le Détroit. « A égal niveau de risque et de contrôle, il est plus économique pour les trafiquants de se remettre à emprunter la route du Détroit »⁸.

Cependant, il est vrai qu'à cause de la coopération de plus en plus importante avec le Maroc, les tentatives d'entrée par Ceuta et Melilla diminuent. A Melilla, l'amélioration de la barrière de la frontière, avec l'ajout d'un troisième obstacle connu sous le nom de "cordage tridimensionnel", le renfort du dispositif policier et la collaboration marocaine sont trois éléments qui ont mis fin (aux)ont assauts massifs qui se produisaient de manière continue. De plus, les algériens qui se dirigent vers les côtes espagnoles ne se déplacent plus jusqu'au Maroc pour embarquer mais partent directement de leurs côtes. Ainsi, la route du Nord est de plus en plus utilisée, même si elle est plus longue et plus dangereuse.

Données selon le suivi de l'APDHA	Subsahariens	Nord-africains	Autres et non déterminés
	3.642	2.100 Marocains : 745 Algériens : 1.355	2.986

Quand à la provenance des immigrants, les subsahariens sont toujours le groupe le plus important, même si la proportion par pays a changé : le nombre de Sénégalais a baissé, tandis qu'en revanche, les Maliens et Guinéens sont de plus en plus nombreux. Mais, il faut surtout remarquer, l'augmentation des algériens ayant atteint les côtes espagnoles cette année : ils sont 36% de plus qu'en 2008 selon les chiffres fournis par Frontex. Pour la première fois, ils sont plus nombreux que les marocains et représentent maintenant, selon ces mêmes sources, 65% des immigrants qui atteignent les côtes andalouses.

12

Expulsions, retours et refoulements

Les chiffres d'expulsions fournis par le Ministre de l'Intérieur dans son bilan annuel de 2009 sont les suivants :

Formes juridiques	2009	2008	2007	2006 ⁹
Retours (refus d'entrée sur le territoire)	12.226	17.358	24.355	19.332
Réadmissions	5.099	6.281	6.248	4.616
Expulsions totales	13.278	10.616	9.467	7.214
Expulsions « cualificadas »	7.591	5.564		
Expulsions « no cualificadas »	5.687	5.052		
Refoulements	7.526	12.476	15.868	21.652
Total	38.129	46.731	55.938	52.814

⁸ <http://www.diariosur.es/20090708/campo-gibraltar/llegada-cuatro-pateras-reactiva-20090708.html> article du 08/07/2009

⁹ En excluant les roumains et les bulgares que sont maintenant des citoyens européens.

Différence par rapport à l'année
antérieure

-18,4 %

- 17 %

+ 6%

Formes juridiques décrites dans la Loi sur les étrangers. (définition du Ministère de l'Intérieur)

REFUS D'ENTREE: Personnes refusées aux postes frontières habilités, habituellement les ports et les aéroports.

REFOULEMENTS: Personnes qui ont essayé d'entrer en Espagne par des postes non habilités

READMISSIONS: Expulsés d'Espagne en vertu des accords de réadmission avec les pays tiers.

EXPULSIONES: Rapatriés en vertu des motifs requis par la loi sur les Etrangers à la suite d'un procédé administratif dû au séjour illégal en Espagne.

La baisse globale par rapport à l'année 2008 est expliquée par le Ministre de l'Intérieur par la diminution de l'arrivée d'immigrants. De la même manière, l'augmentation globale des expulsions se justifie en grande partie par l'augmentation des expulsions « cualificadas », c'est-à-dire des personnes qui ont commis un crime, généralement de manière récidiviste.

L'accent est mis sur la référence à l'expulsion de délinquants récidivistes, mais une telle référence n'est pas certaine. L'expulsion, dans ces cas, correspond à une décision de justice de privation de liberté inférieure à 6 ans. Il ne s'agit donc pas seulement de délinquants récidivistes mais aussi de personnes qui commettent une infraction pour la première fois dans leur vie.

Cette augmentation du nombre de personnes expulsées pour avoir commis un délit trouve son explication dans le durcissement des lois pénales en Espagne, particulièrement au niveau de la sécurité routière. Dans ce sens, la conversion en délit de certaines conduites qui avant n'étaient que des fautes administratives, par exemple le fait de conduire sans le permis de conduire, a provoqué la condamnation de beaucoup de citoyens étrangers en situation irrégulière. Il ne faut pas oublier que le fait d'être en situation irrégulière empêche l'obtention du permis de conduire. Par conséquent, et que par conséquent, dans la plupart des cas, lorsqu'une personne en situation irrégulière conduit un véhicule, elle commet une infraction pénale qui peut être sanctionnée par la privation de liberté entre 3 et 6 mois et qui peut être substituée par l'expulsion du territoire espagnol et l'interdiction d'entrée pendant 10 ans.

Cette hausse doit être mise en relation avec les problèmes que l'expulsion judiciaire crée, par rapport à l'expulsion administrative. En général, beaucoup d'avocats pénalistes n'ont pas la spécialisation suffisante en matière de droit des immigrants. De fait ; avec l'objectif d'arriver à un consensus en matière pénale, ils terminent par accepter des accords qui ont de graves conséquences sur le droit des immigrants. En effet, les peines privatives de liberté de moins de 6 ans imposées aux étrangers en situation irrégulière se substituent par l'expulsion et l'interdiction d'entrée sur le territoire pendant 10 ans. Ce qui pourrait être un accord acceptable du point de vue pénal provoque de graves conséquences pour l'étranger. De plus, comme il s'agit d'accords, le recours contre la sentence est complexe. Et au moment de décider de la substitution, les circonstances personnelles, sociales ou familiales de l'étranger, qui pourraient justifier la non substitution de la peine de prison par l'expulsion, ne sont pas toujours prises en compte.

Notre association a enregistré cette année plusieurs cas où la peine privative de liberté a été substituée par l'expulsion pour des personnes pourtant largement "enracinées" familialement en Espagne ayant même des enfants et conjoints de nationalité espagnole.

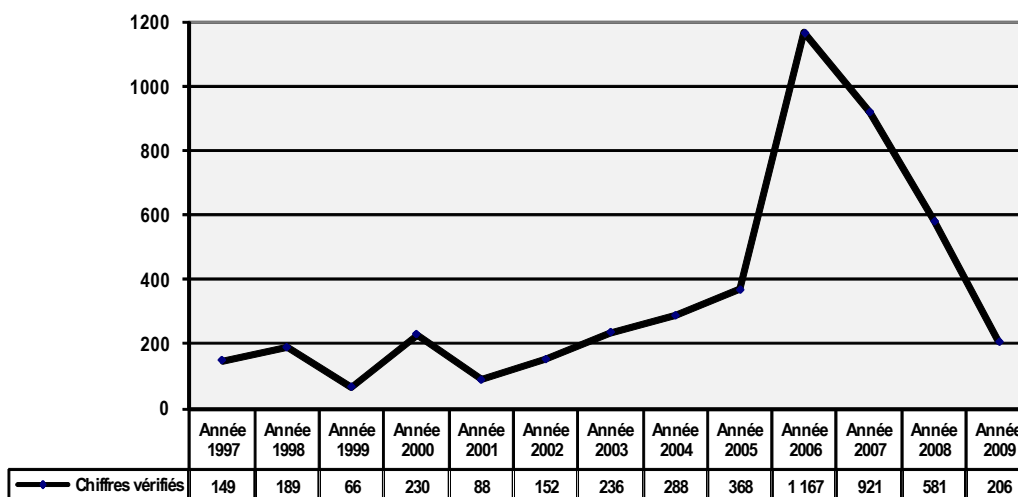
Victimes de l'immigration clandestine

Le nombre de personnes qui perdent la vie en essayant d'atteindre nos côtes (ou du moins celles que l'APDHA a pu enregistrer) continue heureusement de baisser depuis 2006. Cette année nous revenons à des chiffres similaires à ceux des années précédant 2003, c'est-à-dire un peu moins que la moitié de l'année passée. Même si cette baisse est une bonne nouvelle, il ne faut pas se contenter d'une simple baisse quand on parle de vies, dans une société censée respecter les droits de l'homme.

De plus, il faut comparer cette baisse avec l'évolution des détentions. En proportion, le nombre de personnes qui perdent la vie par rapport au total des traversées reste équivalent. Il faut également prendre en compte que ces chiffres ne sont que des estimations. Beaucoup perdent la vie sans qu'on n'ait quelque nouvelle d'eux. Et à chaque naufrage, il est impossible de déterminer avec précision le nombre de morts parce que la plupart du temps, peu de cadavres sont retrouvés. Ainsi, les chiffres donnés par les Délégations du Gouvernement et le Sauvetage en mer paraissent ridicules : ils parlent de 30 morts dans les eaux d'Andalousie cette année, alors que si on y ajoute les portés disparus, nous atteignons le chiffre de 109 personnes, selon le suivi de l'APDHA

Pays / Zone	M/D
Algérie	44
Andalousie	109
Canaries	33
Ceuta	4
Melilla et Alborán	3
Maroc	1
Mauritanie	1
Nord	7
Sénégal	4
Total	206

Dans tous les cas, il est lamentable que certains immigrants continuent de mourir au moment d'arriver sur nos côtes, malgré les dispositifs de vigilance mis en place à un coût élevé. Par exemple, comment peut-on accepter la mort de 26 personnes, à 30 mètres de la plage de Lanzarote le 15 février passé, due au fait que personne n'a pris en compte les 3 échos de radar reçus? Ou comment peut-on comprendre qu'une barque arrive le 29 juin jusque Trafalgar, laissant 10 morts et 30 disparus, sans qu'elle ne soit détectée par le SIVE ?



Cela continue d'être intolérable, dans la mesure où nous ne pouvons permettre que chaque année, des centaines de personnes perdent la vie, alors qu'elles tentaient précisément de rendre plus digne la vie qu'elles avaient auparavant.

Route	M/D	M/D	M/D
	2009	2008	2007
Atlantique	38	239	800
Méditerranée	168	342	121
Total	206	581	921

Depuis deux ans, le nombre de morts en Méditerranée dépasse celui de la route vers les Canaries. Cette année l'écart est plus sensible, et il s'explique par tout ce qui a été dit sur la baisse générale d'arrivées aux îles Canaries et le changement de route.

Origine	M/D	M/D
	2009	2008
D'Afrique subsaharienne	86	439
Du Nord de l'Afrique	84	108
Autres et non déterminés	36	34
Total	206	581

En ce qui concerne, la zone d'origine, à la différence des années précédentes, les subsahariens ne sont plus majoritaires, puisqu'ils atteignent des chiffres similaires aux personnes nord-africaines décédées.

ETUDE ET ANALYSE SUR LES MIGRATIONS AU CAMEROUN

Daniel Moundzogo

I. Contexte

Le Cameroun est un pays démocratique, un Etat unitaire décentralisé dans lequel le peuple s'exprime par le vote. L'âge de vote est fixé à vingt ans.

L'organisation administrative comporte quatre types de circonscriptions

- Le district, dirigé par un chef de district;
- l'arrondissement, dirigé par un sous-préfet
- le département, dirigé par un préfet;
- la région, dirigée par un gouverneur.

Le Cameroun compte en tout 10 régions, 58 départements, 180 arrondissements et 30 districts.

Le réseau routier est long de 64 000 km avec 4 000 km de routes bitumées en 2004. Le chemin de fer quant à lui relie les villes de Yaoundé, N'Gaoundéré, Douala, Nkongsamba et Kumba via Mbanga.

Sur le plan politique, le Cameroun a un régime démocratique multipartiste depuis 1990. Il existe plus de 130 partis politiques reconnus dont 7 représentés à l'Assemblée Nationale. Le Cameroun a depuis 1992, voté et adopté une nouvelle constitution à régime présidentiel délimitant les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Le Président de la république, élu au suffrage universel pour sept ans renouvelable, nomme un Premier Ministre qui est Chef de Gouvernement.

16

La population du Cameroun est estimée aujourd'hui à près de 18 millions d'habitants pour une superficie de 475 000 km², soit une densité d'environ 30 habitants/km². Les grandes caractéristiques de cette population sont :

- une forte proportion des jeunes
- une prédominance des femmes dans la population
- une forte urbanisation ces dernières années

Ici, l'on dénote un fait remarquable: plus de 78 % de la population vit dans 26 villes comptant plus de 50000 habitants. Des dix régions, celle de l'Extrême-Nord reste la plus peuplée.

Sur le plan religieux, le Cameroun reste très diversifié avec des chrétiens, des musulmans, et des animistes qui se côtoient de manière harmonieuse.

Le Cameroun offre d'énormes potentialités dans plusieurs secteurs. C'est ainsi que l'agriculture, l'élevage, la pêche, la forêt et le tourisme, présentent de nombreuses opportunités d'investissement.

II. Analyse du phénomène migratoire

Le Cameroun, avec ses 475 000 km² de superficie, une population avoisinant les 18 millions d'habitants, et qualifié d'Afrique en miniature, est sur les plans géographique et géostratégique, à la fois un pays d'accueil, de transit et de destination de toutes catégories de migrants (réfugiés,

migrants professionnels et étudiants). Sa forme triangulaire au coeur du golfe de Guinée fait de lui une terre de convergence des populations d'Afrique centrale, de l'Est et de l'Ouest.

Au plan politique et diplomatique, ses principaux dirigeants ont su mettre en œuvre une politique étrangère faite de modération, de pondération, de tolérance voire d'humanisme. Pour preuve, on n'a jamais assisté à des expulsions des étrangers au Cameroun.

La stabilité politique et la paix qui caractérisent ce pays ont toujours fait de lui un exemple et un modèle en Afrique sub-saharienne.

Ainsi dès le début des indépendances, le Cameroun accueille des réfugiés de la sous-région et même d'au delà (nigériens originaires du Biafra, équato-guinéens, tchadiens, centrafricains, burundais, rwandais, congolais, etc.), suite aux guerres survenues dans ces pays.

Au plan interne, deux principaux temps forts caractérisent les flux migratoires des camerounais vers l'étranger (sous-régions Afrique centrale, Afrique sub-saharienne, Europe, Asie et Amérique du Nord).

Avant le déclenchement de la crise économique dans les années 1980, on observe une tendance à la sédentarisation des travailleurs camerounais : toute une politique de camerounisation des cadres était d'ailleurs mise en œuvre. Les migrations de cette période sont majoritairement liées à des raisons d'études, d'où leur caractère élitiste. Mais à partir des années de crise économique, on observe une tendance relativement croissante des travailleurs camerounais en direction de l'étranger. Par ailleurs on note depuis le début des années 2 000 une tendance de la féminisation et juvénisation des flux migratoires vers les pays occidentaux et autres. Dans cette deuxième période, on retrouve toutes les catégories sociales.

Tous les moyens sont utilisés pour atteindre l'Europe et l'Occident sans tenir compte des risques encourus et en ignorant totalement le contexte et l'environnement social, politique et économique des pays convoités que sont la France, l'Espagne, l'Allemagne, la Belgique, les USA, etc. L'existence d'un véritable réseau de l'immigration clandestine qui utilise les filières mafieuses pour atteindre les points stratégiques comme le Sénégal, le Maroc, la Lybie, l'Algérie... avant d'affronter la traversée pour l'eldorado supposé, où les passeurs proposent à coûts très élevés pour la bourse du candidats, des faux passeports, visas, lieux de passage, planques, etc.

17

III – Diagnostic, Raisons de l'Emigration et le Positionnement des OSC

Dans les sous régions Afrique centrale, et de l'ouest plusieurs camerounais vont en direction du Gabon, sollicités qu'ils sont dans les grands chantiers à l'instar des chemins de fer. Ils prendront ensuite la direction de la Guinée équatoriale avec le boom pétrolier que ce pays voisin connaît depuis une demie dizaine d'années, où ils occupent des postes dans le bâtiment et autres grands chantiers. On estime à près de 66 000 travailleurs immigrés camerounais dans ces deux pays dont 50 000 au Gabon.

Pour des raisons d'insuffisance de certaines formations dispensées au Cameroun, notamment la pharmacie, la médecine, et l'aéronautique,... plusieurs étudiants camerounais ont migré dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest où ils ont parfois fini par s'installer.

Par ailleurs, dans le cadre de l'accord de libre circulation des personnes et des biens entre le Cameroun et la République Fédérale du Nigéria de 1963, on a enregistré en 2008 plus de 4 millions de nigériens vivant au Cameroun, et environ 2 millions de camerounais qui vivent au Nigéria.

Il existe également une convention d'établissement et de circulation entre le Cameroun et le Mali datant de 1964, c'est ce qui justifie la forte communauté de maliens au Cameroun.

Dans le cadre des accords bilatéraux, les gouvernements camerounais, tchadien, et congolais ont supprimé l'exigence des visas à leurs ressortissants respectifs. Seule une carte d'identité suffit pour la circulation des ressortissants de ces pays.

Toutefois, ces dispositifs juridiques ne sont pas sans poser des problèmes de mise en œuvre sur le plan opérationnel. Avec la porosité des frontières entre ces pays, il est difficile de donner des statistiques exactes des migrants professionnels de différentes nationalités. Cette situation induit le manque de fiabilité dans l'établissement des pièces d'identification et d'état civil de ces personnes.

Les migrations professionnelles camerounaises vont également en direction des pays européens, asiatiques et américains. On enregistre environ 40 000 camerounais en France, 7 000 en Allemagne, 5 000 aux Pays bas. Aux Etats Unis ils sont près de 700 000, avec 250 000 naturalisations. On compte au moins 5 000 médecins camerounais à l'étranger. 123 professeurs originaires du Cameroun exercent dans les universités allemandes.

A la lecture de ces chiffres, on constate que l'une des caractéristiques de ces migrants officiels, est qu'ils sont majoritairement de très haute qualification. Ces données ne peuvent qu'être partielles car officielles, mais servent d'indicateur de la masse des camerounais vivant hors de leur pays. Une collecte de données plus exhaustive est en cours d'élaboration par le Gouvernement camerounais, pour une meilleure analyse de la situation.

La crise économique a également eu pour effet un affaiblissement du dispositif juridique en matière de gestion des emplois et des recrutements. En effet, suite à libéralisation du code travail camerounais en 1992, la disposition sur la libre négociation entre employeur et travailleur a laissé place à des abus avec pour conséquences la précarité des emplois et l'instauration des emplois indécents.

Situation à laquelle s'est ajouté la non application rigoureuse de la législation sur le quota des travailleurs expatriés. En outre les réfugiés reconnus au Cameroun, ont le droit de travailler au même titre que les nationaux. Mais la non application de la loi promulguée en 2005 par le Président de la République ne leur permet pas de jouir de ce droit.

En somme si les causes principales de la première vague des migrations sont essentiellement académiques, celles de la deuxième période sont davantage économiques.

Il faut ajouter la mal gouvernance et le développement des fléaux comme la corruption et les détournements des deniers publics qui ont au fil des ans plongé le pays dans l'extrême pauvreté. Le système scolaire focalisé sur les débouchés d'emploi qu'offrait l'Etat providence s'est soldé par un échec. Les jeunes, sortis des universités et des écoles professionnelles, ne pouvant plus être recrutés dans la fonction publique, sont de plus en plus des diplômés sans emploi qui viennent grossir les rangs des chômeurs.

Dans ces conditions, la seule voie salutaire pour les jeunes et même les familles, c'est le chemin de l'Europe et l'Occident. Des moyens financiers sont collectés pour approcher les multiples réseaux de passeurs qui vivent de l'émigration clandestine. Ceux qui parviennent à trouver une bourse pour les études supérieures et qui parviennent difficilement à obtenir un diplôme en fin d'études, ne sont pas motivés pour le retour dans un pays où rien n'a été préparé pour leur assurer le minimum. Les raisons d'émigrer sont donc multiples et nous pouvons dire que les camerounais dont l'âge est compris entre 16 ans et 45 ans, voire plus sont en migration vers l'Europe en particulier et l'étranger en général pour des motifs économiques d'abord et d'épanouissement en suite. La mondialisation avec l'accès à l'information facilité par Internet et la télévision ont permis aux jeunes

de prendre conscience d'énormes possibilités qui font cruellement défaut au Cameroun, malgré l'existence d'énormes potentialités économiques et richesses dans leur pays.

Bien qu'étant devenue aujourd'hui, une question qui suscite un débat animé et passionné dans la société Camerounaise, les migrations ne sont pas encore une question débattue dans l'espace public. La mobilisation de la société civile sur les questions de migration est très timide ou même inexistante. La signature des accords sur le contrôle des flux migratoires entre le Gouvernement Français et le Cameroun n'a pas suscité des manifestations remarquées dans le milieu de la société civile. L'engagement des acteurs de la société civile sur le terrain de la défense des droits fondamentaux et la liberté de circulation en ce qui concerne cette question de migrations est mitigée et controversé.

Les OSC qui ont les moyens d'action, relaient les politiques migratoires sécuritaires de l'Europe en général et de la France en particulier. Elles soutiennent aussi les choix du gouvernement Camerounais et importent les thèses de l'extrême droite européenne : « l'Europe aux Européens et l'Afrique aux Africains ». Celles qui s'insurgent contre les politiques migratoires sécuritaires et de fermeture des frontières menées par les Etats Européens, ne peuvent compter ni sur les bailleurs de fonds (forcément du nord), ni sur l'Etat Camerounais qui vient d'officialiser l'acceptation de ces politiques par la signature le 21 mai 2009 des accords sur les flux migratoires.

La dynamique née à Rabat lors de la conférence non gouvernementale des ONG du Nord et du Sud n'a pas malheureusement été suivie par des actions fortes au niveau du sud pour renforcer les Organisations de la Société Camerounaise présentes à ces assises et qui ont signé le Manifeste Euro-africain sur les migrations, les droits fondamentaux et la liberté de circulation. La vulgarisation de manifeste lors des campagnes de sensibilisation au grand public pouvait susciter l'adhésion des OSC afin de clarifier le discours, positionnement et les orientations ambiguës des organisations impliquées dans la thématique des Migrations au Cameroun.

LA MIGRATION ET LA RÉPUBLIQUE DU CONGO (RDC)

Víctor Nzuzi

La question migratoire est et a toujours été au centre des nos conversations en RDC, ceci étant dû à nos coutumes et à notre histoire, à la guerre et à l'insécurité, au commerce, à l'exploitation minière et à la situation géographique du pays, mais avant d'aborder ce problème, il faudrait préciser deux aspects :

1- Que la migration est aujourd'hui d'avantage un thème d'actualité dans le contexte des expulsions des congolais en Europe et surtout en Angola (mais aussi l'expulsion des Angolais de la RDC en octobre dernier et sans oublier, de même, la guerre, qui impose un départ massif des congolais vers les pays limitrophes).

2- Que la présence chinoise, indienne, pakistanaise et libanaise donne aussi une autre perception de la migration : celle des étrangers impliqués dans la corruption, des étrangers qui ne paient pas les taxes, des étrangers protégés par les dirigeants politiques, des étrangers pilleurs . Vu ce qui précède, il est difficile de parler des droits des migrants dans notre pays car ceux des étrangers qui ne sont pas sous la protection des dignitaires du pouvoir sont souvent objet d'exactions, de même que les réfugiés dans les villages, qui sont souvent victimes des tracasseries des services étatiques (tout en soulignant qu'en RDC, même les nationaux sont victimes de tracasseries et le gouvernement le reconnaît en instaurant un programme de lutte contre ces tracasseries . Que dire dans ce cas des étrangers ?)

1- Migration selon les coutumes et l'Histoire.

Selon nos coutumes et notre histoire, chaque peuple du congo (ou tribu) parle de la trajectoire migratoire qu'il a suivi.

Par exemple :

a) Le peuple Kongo parle de KONGO DIA NTOTILA, l'ancienne capitale du Royaume KONGO. Cette ville est aujourd'hui en Angola et il s'agit de MBANZA KONGO. Le Royaume Kongo occupait le territoire entourant l'embouchure du fleuve Congo, entre l'Angola , le Congo Brazzaville et la RDC.

b) Le peuple BANYIARUANDA, qui vit à l'est de la RDC dans le Kivu, est parti de l'actuel Rwanda.

c) Le peuple TEKE, que l'on retrouve actuellement en RDC et au Congo Brazzaville, serait même parti au Gabon (ils sont là aussi actuellement).

d) Le peuple LUNDA, présent actuellement en Angola , RDC et Zambie, migre encore, surtout dû au fait que le roi Lunda est encore vivant aujourd'hui et régit toujours sur son territoire situé dans les trois pays cités.

Comme vous pouvez le remarquer, dans nos coutumes et notre histoire, la migration est un phénomène normal, et ceux qui se déplacent encore aujourd'hui pour aller voir leurs frères dans un autre pays ne se sentiront jamais étrangers, et ceci malgré les divisions coloniales. Les liens traditionnels sont restés , et dans ce cas, parler de SANS PAPIERS ou d'IRREGULIERS devant ces peuples n'est qu'une folie du modernisme européen ou de la colonisation. Malheureusement, en 2009, on a été témoin des expulsions SAUVAGES et ATROCES entre des pays comme l'Angola, la RDC ou le Congo Brazzaville.

2- Migration dûe à la guerre et à l'insécurité.

La migration est restée et reste encore une question d'actualité en RDC dans la mesure où la guerre a fait plus de 5 millions des morts et plus de 3 millions de congolais se sont réfugiés dans les pays voisins (Rwanda, Burundi, Tanzanie, Congo Brazzaville, RCA, Ouganda, Zambie, Soudan...). D'ailleurs, les armes crépitent encore avec les quelques mouvements rebelles congolais et étrangers (cas des FDLR du Rwanda et du LRA ougandais).

Cette guerre a une particularité qui pousse encore la population à partir, c'est le viol des femmes et des enfants, des scènes insupportables.

GUERRES DANS LES PAYS VOISINS DE LA RDC: l'instabilité dans les pays voisins a aussi fait que la RDC héberge des réfugiés. Citons par exemple le vieux cas des angolais et des rwandais pendant la guerre coloniale mais aussi le cas des rébellions de l'UNITA et le FLEK pour l'Angola, le génocide au Rwanda et au Burundi, la guerre en Ouganda avec Joseph Kony, la guerre au Soudan, la guerre en Centre Afrique et au Congo Brazzaville. La RDC est donc aussi un pays de refuge pour ceux qui fuient la guerre dans les pays voisins.

3- Migration dûe au commerce, à l'exploitation minière et à la situation géographique de la RDC.

La RDC a toujours été une plaque tournante du commerce, et ceci avant la colonisation grâce au fleuve Congo, qui se jette dans l'océan atlantique, mais aussi aux lacs comme le TANGANYKA et le KIVU, qui peuvent favoriser le trafic et sans ignorer les affluents du fleuve Congo (cas de l'OUBANGI). La situation géographique a fait qu'avec la colonisation, la RDC doit partager ses frontières avec neuf pays : Congo Brazzaville, RCA, Soudan, Ouganda, Rwanda, Burundi, Tanzanie, Zambie et Angola. Une fois de plus, il faut dire que ces frontières coloniales ont causé la fracture des liens coutumiers et des traditions et les populations ainsi divisées n'ont parfois rien à voir avec ces frontières et les dispositions migratoires des états coloniaux.

Pour en revenir au COMMERCE, sur un territoire où abondent les fleuves et les lacs navigables, les échanges commerciaux ne pouvaient que prospérer entre les peuples qui tissaient de nouveaux liens, mais voilà que le partage de l'Afrique et les dispositions migratoires actuelles vont briser ces relations.

Le commerce se produisait entre les peuples limitrophes, ensuite avec les arabes (esclavage) et finalement avec les colons.

Aujourd'hui hui, la vague migratoire est principalement produite par les libanais, les pakistanais, les indiens, et finalement par les chinois, qui vont même habiter dans les petits villages. L'EXPLOITATION MINIÈRE est un phénomène d'abord lié au commerce et jusque vers les années 1970, c'était une activité menée par les africains de l'Ouest (sénégalais, maliens, guinéens, nigériens suivis des camerounais), de nombreux peuples, qui, par des liens de mariages, sont presque devenus congolais. Les angolais, eux, étaient déjà intégrés dans la société (et le commerce). Tout peuple faisait aussi le commerce des minerais mais la véritable exploitation minière va venir avec les libanais, les indiens et maintenant les chinois. On les retrouve dans les zones minières : au Kasai pour le diamant, au Kivu et Uturi pour l'or, le coltan et le cassiterite, au Katanga pour le cuivre, le cobalt, le coltan...

La présence des immigrés dans les zones minières et d'exploitation du bois va donner lieu à une attitude antipathique des nationaux. Simplement du fait qu'ils ne payent souvent pas les taxes, sont ouvertement soutenus par les autorités politiques ou militaires du pays, saignant ainsi le trésor public et laissant la population dans la misère la plus noire.

Nous ne pouvons finir ce chapitre sans parler des chinois recrutés par le gouvernement dans le cadre de sa politique de développement. Ici, la population trouve que les chinois deviennent de plus en plus nombreux dans le pays et vendent même des beignets, ils font le petit commerce réservé aux nationaux...

Les belges, les français et autres sont traités tel que des investisseurs, des techniciens, des experts... et personne ne sait s'ils ont des papiers ou pas.

4- Migration et développement.

Les congolais reconnaissent que la migration apporte beaucoup, on a vu le travail réalisé par les étrangers en RDC comme par exemple les angolais, qui coupaient la canne à sucre ou qui travaillaient dans les élevages alors que les congolais ne voulaient pas faire ces travaux. Les angolais, très bon commerçants, de même que les portugais et les pakistanais.

LES CONGOLAIS À L'ÉTRANGER participent à l'économie du pays et sans eux, par exemple, le domaine du transport urbain serait inexistant en RDC. Il faut aussi parler des transferts de fonds, grâce auxquels des problèmes sociaux sont résolus.

LA DÉPENDANCE qui se crée est du moins très grave : aujourd'hui tous les jeunes veulent quitter le pays car ils ont perdu espoir en raison de la pauvreté, des inégalités, des injustices... c'est donc une campagne de changement des mentalités qui est nécessaire pour restaurer la confiance et surtout bouleverser ce système corrompu qui a du mal à disparaître.

5- Que pense la population des accords avec l'Union Européenne?

C'est clair que la population refuse ce genre d'accords, en premier lieu parce qu'aujourd'hui, l'Europe a une responsabilité lourde concernant les causes de la pauvreté au Congo et même concernant la guerre. L'EU avait soutenu la dictature de Mobutu qui a ruiné le pays et les entreprises européennes soutiennent et même parfois incitent à la guerre pour avoir accès aux minerais. Lorsque l'Europe ferme les frontières, la population s'étonne et se révolte (par exemple, les accords signés avec la Belgique, la Grande Bretagne et la Suisse sur les expulsions ont été critiqués). Avec l'influence européenne, aujourd'hui, les congolais sont chassés de l'Angola, de l'Afrique du Sud, de la Zambie, du Congo Brazzaville, avec des histoires de visa ou de laissez-passer à durée déterminée et, pourtant, dans les pays limitrophes, les congolais ne se sentent pas étrangers grâce aux liens historiques et coutumiers.

De plus, les expulsés sont souvent atrocement traités pendant les expulsions.

La CRISE FINANCIÈRE ne changera en rien l'envie de partir, d'exercer le droit de circuler librement à la recherche d'une situation meilleure.

LES EXPULSIONS ANGOLA-RDC... UNE VIOLATION DES DROITS FONDAMENTAUX.

Au début du mois d'octobre 2009, la RDC avait décidé d'expulser les angolais en situation irrégulière et ceci en réponse à la mesure prise par l'Angola d'expulser les congolais. Il faut signaler que depuis deux ans l'Angola ne cessait d'expulser les congolais dans les zones minières (diamant) : tous ceux qui n'avaient pas de documents, qui trafiquaient avec les documents ou faisaient de la contrefaçon de monnaie. Ce sont des fausses raisons évoquées par l'Angola.

Après donc deux ans de ratissage des sans papiers, 2009 fut dure pour les congolais, plus de 70 000 ont été chassés entre le mois d'août et septembre. Des femmes violées et des expulsés torturés. Ainsi la RDC avait décidé de faire la même chose ayant donné 72 heures aux angolais pour quitter le pays.

Mais les angolais que je connaissais avaient une attestation de réfugié signée par le HCR, la commission nationale des réfugiés de la RDC, et même beaucoup d'entre eux avaient un contrat de travail et avaient déjà travaillé au Congo depuis 10, 20 et certains même 30 ans dans les compagnies congolaises avec un contrat de travail.

BREF, ils ont été embarqués dans des camions benne et reconduits à la frontière, et comme parfois les camions ne venaient pas, on leur a demandé de partir par leurs propres moyens. DES ENFANTS abandonnés pour ceux qui s'étaient mariés avec des congolais... non, non, une histoire incroyable, et sans indemnisation pour ceux qui avaient des contrats de travail ou d'autres activités! J'ai eu un débat radio diffusé avec le Ministre de l'Intérieur, de l'Administration du Territoire et des Affaires Coutumières (puisque les Kongo ou Lunda de l'Angola et de la RDC sont frères et soeurs) et attention, c'est vraiment son titre! J'ai démontré au ministre qu'il avait violé les coutumes et traditions kongo et qu'il avait aussi violé les dispositions internationales de l'OIT, des réfugiés, les droits humains et même la constitution de la RDC, son pays. Pour moi, l'attestation de réfugié délivrée ou renouvelée en août 2009 et signée par le HCR, la commission nationale des réfugiés de la RDC, était un document valable, donc la RDC a violé carrément toutes les dispositions nationales et internationales.

J'ai aussi dit au ministre que la RDC présidait la SADC, la Communauté des Pays de l'Afrique Australe, donc nous avons de lourdes responsabilités.

J'ai dit au ministre qu'ils se moquaient de la population qui les a placé au pouvoir, qu'ils étaient ministres parcequ'il y avait la population et donc ils gouvernaient les personnes et non les morts. J'ai rappelé au ministre que les enfants ayant un parent angolais devaient voir leur parent partir, des parents bien en règle, et que certaines des femmes expulsées vers l'Angola étaient enceintes et à terme, donc prêtes à accoucher, et ne pouvant plus marcher plus de 50 km, elles ont accouché en route ou demandé(au téléphone) à leur mari d'aller les secourir... et que laisser les gens dans ces conditions était une violation des droits humains. J'ai demandé qu'on indemnise les victimes de part et d'autre et qu'on fasse une campagne d'apaisement des esprits dans la population, puisque ces mesures ont créé la haine, le racisme... et enfin, il fallait une commission psychologique pour aider les traumatisés.

RÉPONSE du ministre : « nous ne sommes plus au 15e ou 16e siècle, les immigrés doivent avoir les documents et aussi, la RDC ne doit pas être esclave des conventions et accords ». La RDC ne devait pas toujours subir, elle devait agir. Selon lui, lorsque l'Angola chasse les congolais, la société civile ou les journalistes ne disent pas à l'Angola qu'on est frères et soeurs et membre de la SADC. Lui aussi a vu des femmes congolaises chassées de l'Angola avec des bébés jumeaux, il a vu des femmes violées et il aurait même appris que 27 congolais seraient morts dans un accident (il faut dire ici que le ministre parlait au conditionnel et pourtant, il pouvait vérifier l'information). À la fin, le ministre dira que s'il y avait eu des dérapages, qu'on informe le gouvernement pour réparer et il a aussi reconnu que l'Angola n'avait pas raison mais que la RDC devait faire la réciprocité. -- Avec mes relations avec les médias, j'ai pu diffuser à la TV et à la radio ces évènements

CONCLUSION: en RDC, 2009 a été une année de violations des droits des migrants mais aussi une année où les accords avec l'UE ont trahi le peuple. Dire aussi de même que cette histoire de SADC, CAEC, CDEO calquée à l'européenne n'a rien à voir avec nos réalités de l'Afrique. Il est temps que les africains comprennent. Au niveau de l'Europe, que dire des soutiens aux dictateurs qui ont appauvris nos pays, aux multinationales qui provoquent les guerres, vendent les armes et pillent les minerais, des faits qui conduisent à la migration. QUE DIRE DU CLIMAT dont les conséquences sont mortelles en Afrique: inondations, sécheresses, famine et migration.

Il est temps que le monde entier prennent conscience.

Kinshasa, janvier 2010

L'ANNÉE "MIGRATOIRE" 2009 VUE À PARTIR DU MAROC

Mehdi Lahlou

La situation de la migration au Maroc, et à partir du Maroc, est, depuis quelque temps et pour une large part, déterminée par les rapports que ce pays entretient avec l'Union européenne (UE) et par les formes de pression "amicale", économique ou diplomatique que celle-ci exerce sur lui pour orienter sa politique migratoire, notamment, dans un sens encore plus en phase avec les intérêts européens du moment.

En effet, les rapports entre le Maroc et l'UE sont tels au sujet de la question migratoire dans toutes ses composantes, que toute décision prise à Bruxelles a des conséquences directes et indirectes importantes sur sa politique à ce propos, comme sur l'ensemble de ses relations économiques, financières et politiques avec les pays de l'Union, dont certains déterminent par leur poids les orientations majeures de la communauté comme la France, l'Espagne, l'Italie ou l'Allemagne

De ce point de vue, deux événements importants, qui se sont produits en 2008, ont marqué l'année 2009 pour le Maroc en ce qui concerne ses rapports avec l'UE et, concomitamment, sa politique migratoire principalement vis-à-vis des migrants transitant par son territoire.

Le premier porte sur l'adoption par l'UE du Pacte européen sur l'immigration et l'asile (le PEIA), quant au second, il a trait à la reconnaissance par les pays de l'UE d'un "Statut avancé" pour le Maroc auprès de l'Union.

Si le PEIA – texte général, restrictif et en manque flagrant de cohérence, entériné comme une espèce de gage à la présidence française¹⁰ de l'Union - ne reconnaît aucune spécificité ou rôle particulier à aucun pays d'origine des migrants, puisque tous ont été engagés (y compris le Maroc)¹¹ indistinctement dans la croisade de l'UE contre les migrations irrégulières¹², le statut avancé accordé au Maroc le soumet, entre autres, à de plus grandes obligations au sujet des contrôles de la migration irrégulière qui le traverse, sans rien lui "donner" de plus que ce qui avait déjà été convenu qu'il "reçoive" dans les textes de l'accord sur la zone de libre échange qu'il avait signés avec l'UE en février ...1995¹³.

24

Dans ce court texte, nous présentons de façon succincte aussi bien l'essentiel des objectifs du PEIA que le fondement réel - dans la conjoncture migratoire, mais aussi économique et financière de l'Europe, au cours de l'année 2008 - du texte portant statut avancé du Maroc auprès de l'UE, ainsi que les conséquences de l'adoption de ces deux documents sur le fait migratoire dans ce pays du Maghreb, considéré de fait à Bruxelles comme frontière extérieure de l'Europe, et sur les mouvements de migrants qu'il enregistre vers les pays européens.

A/ Le Pacte européen sur l'immigration et l'asile.

Le PEIA, dont le projet initial a été entériné à Cannes, dans le sud de la France, au début du mois de juillet 2008 - soit dans la foulée du passage de l'UE sous la présidence de la France (entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2008) - a été adopté effectivement le 13 octobre de la même année à Bruxelles.

¹⁰ Assurée entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2008 par Nicolas Sarkozy

¹¹ Pays tant d'émigration, d'immigration que de transit.

¹² Devenues progressivement partout illégales sur le territoire de l'Union

¹³ Et qui sont entrés en application effective à partir du mois de mars de l'année 2000.

Dans ce document portant 5 objectifs plus ou moins précis – qui vont de la migration légale et de l'organisation du marché de l'emploi en Europe, à l'asile et à la mise en relation entre la migration et le développement dans les pays de départ - deux points attirent plus particulièrement l'attention.

Il s'agit du premier objectif retenu par le Pacte qui met l'accent, sans autre forme d'hypocrisie diplomatique, sur "l'immigration choisie", celle des personnes hautement qualifiées, et aussi sur le principe de la "préférence communautaire" dans la gestion des marchés de l'emploi européens

Le pacte appelle ainsi les 27 pays de l'Union à développer l'immigration professionnelle et à renforcer l'attractivité de l'UE pour les travailleurs très qualifiés. En matière d'emploi, la préférence communautaire devra être respectée. Enfin, avant d'accueillir des immigrants, les Etats devront s'assurer que ces derniers disposent de revenus nécessaires pour s'installer dans le pays d'accueil et d'un niveau de langue suffisant pour s'y intégrer.

S'agissant de la "lutte contre l'immigration illégale", le PEIA engage les pays de l'UE à assurer le retour des étrangers en situation irrégulière dans leurs pays d'origine ou vers un pays de transit (le Maroc, entre autres). Les pays de l'UE devront ainsi coordonner leurs actions et renoncer aux "régularisations générales". Par ailleurs, et pour aboutir au même objectif, des accords de réadmission seront conclus "avec les pays pour lesquels c'est nécessaire".

Dans un dernier objectif, le plus vague et le plus court de tous, le pacte met l'accent sur le co-développement : le Conseil européen promet de s'engager en ce sens à soutenir le développement des pays concernés et à bâtir avec eux un partenariat étroit pour favoriser les « synergies entre les migrations et le développement harmonieux des pays d'origine ».

Entre autres commentaires que ce pacte pourrait induire, nous en retenons ci-après 2 qui explicitent son caractère essentiellement sécuritaire et aussi son incohérence lorsque, malgré son insistance au sujet de la préférence communautaire – restreignant par la même largement les possibilités de migration légale – et son rejet de l'immigration irrégulière, il continue de faire le lien pour les pays émetteurs de migrants entre développement et émigration. Ainsi,

1/ Ce pacte porte très nettement le sceau de l'ancien ministre de l'Intérieur et actuel président français; il est dans ce sens fortement teinté d'idéologie "sécuritaire" et basé sur une approche unidimensionnelle, où, par exemple, les effets négatifs sur les pays de départ des migrants de la mondialisation et/ou des accords d'association signés par l'UE avec différents pays du sud ne sont nullement pris en considération, ou à tout le moins mentionnés. De même qu'il comporte une forme de connotation "impériale" où l'Europe dicte aux pays de départ ce qu'ils doivent faire pour la protéger de leurs migrants irréguliers, avec – comme "carotte" - l'espoir de voir partir dans différents pays de l'Union leurs ressources humaines à hautes qualifications dans le cadre de demandes européennes pour recevoir des migrants légaux.

2/ Ce document est, dans le même sens, fortement déséquilibré. L'objectif du co-développement avancé comme un moyen de résorber les migrations irrégulières directement dans les régions de départ ne figure que pour quelques lignes dans un document de 7 pages. Par ailleurs, ce même objectif comporte dans sa rédaction une contradiction centrale puisque, alors que le pacte dans son ensemble voudrait réduire dans l'absolu les flux de migrations des hommes du sud vers le nord, il fait paradoxalement des migrations un instrument de développement. Ainsi, alors même qu'on demande explicitement aux gouvernements des pays du sud – africains, en l'occurrence - de tout mettre en œuvre pour réduire l'émigration de leurs citoyens, on leur conseille de fonder leurs politiques de développement sur les ressources transférées par leurs mêmes migrants.

B/ Le "Statut avancé" accordé au Maroc et la politique migratoire marocaine

Signé le 17 octobre 2008¹⁴ à Bruxelles par l'UE et le Maroc, le document portant "Statut avancé" qui a été accordé au Maroc est largement apparu comme une proclamation essentiellement politique par laquelle les 27 Etats de l'Union ont semblé d'abord remercier le "Maroc" de son engagement à aller dans le sens voulu par ces mêmes Etats à propos de leur politique migratoire vis-à-vis du Maghreb et de l'ensemble des pays d'Afrique subsaharienne.

En ce sens, la préparation et l'organisation en commun entre le Maroc, l'Espagne et la France de la 1ère rencontre gouvernementale euro-africaine sur la migration¹⁵ avait constitué un gage solennel de la part du Maroc d'aller dans le sens voulu par l'Europe en matière de politique migratoire

Cela est venu, en outre, quelques mois après une franche proclamation du roi du Maroc disant, en substance, combien les intérêts marocains et espagnols (et donc européens) se rejoignent à propos du "problème" migratoire.

En effet, une interview accordée par le roi Mohamed VI au journal espagnol El País¹⁶, à la veille de la visite du roi et de la reine d'Espagne au Maroc entre le 17 et le 19 janvier 2005, indique bien l'ampleur et l'étendue des "promesses" marocaines au sujet de la migration. Le chef de l'Etat marocain a ainsi notamment soutenu qu' *"Il y a toujours eu une volonté de faire face à ce problème (celui des migrations irrégulières). L'approche a, en revanche, évolué durant les derniers mois. Nous sommes conscients du fait que cette immigration représente un danger pour l'Espagne. Il en est de même pour le Maroc car la moitié des candidats subsahariens à l'émigration illégale finit par rester au Maroc, ce que l'opinion publique espagnole devrait savoir. Les différents gouvernements espagnols ont toujours demandé au Maroc d'accorder à cette question l'intérêt qu'elle requiert. Nous l'avons toujours fait. Nous essayons néanmoins d'agir avec le maximum d'efficacité. Nous sommes passés par différentes étapes. La première a consisté à augmenter les effectifs dont nous disposons pour cette tâche en rajoutant plus de forces. La deuxième a consisté à passer en revue les différents dispositifs déployés en vue d'une meilleure coordination. Pour ce faire, on a procédé à la création d'une nouvelle direction au ministère de l'Intérieur chargée exclusivement de la lutte contre l'émigration illégale et les trafics des êtres humains et de drogue qui en découlent, etc..."*

La même interview avait comporté un appel explicite à l'Espagne, qui a été invitée¹⁷ à défendre en retour les intérêts marocains auprès de l'UE. Le roi a donc poursuivi *"Nous avons toujours demandé à l'Espagne et à l'Union européenne dans son ensemble de nous fournir les moyens nécessaires pour combattre ce fléau. Ce manque est toujours là. J'ai la conviction que l'Espagne est un bon avocat de notre cause auprès de l'Europe. Après tout, c'est le pays le mieux placé pour faire connaître la gravité de cette question"*¹⁸.

Voulu également par les Européens comme une sorte de signal envoyé au Maroc pour mettre en avant sa "politique d'ouverture et ses avancées relatives (dans la région) en matière de

¹⁴ Soit pratiquement la même semaine ou a été adopté le Pacte européen sur l'immigration et l'asile.

¹⁵ Conférence tenue à Rabat en juillet 2006.

¹⁶ El País. Madrid le 16 janvier 2005. Le choix d'un journal espagnol, El País en l'occurrence, constitue en lui-même un signal fort des intentions marocaines s'agissant du Soit pratiquement la même semaine ou a été adopté le Pacte européen sur l'immigration et l'asile. thème traité par l'interview en question.

¹⁷ Ce qu'elle ne manquera pas de faire, en concert avec la France, pour obtenir des autres pays de l'Union qu'ils concèdent à reconnaître au Maroc un statut particulier auprès de la Communauté européenne

¹⁸ Cet appel est intervenu par l'explicitation de ce que le Maroc avait alors entrepris "Il est vrai que nous avons commencé par prendre des mesures dans le détroit de Gibraltar qui, jusqu'à récemment, constituait la plus grande préoccupation des Espagnols. Maintenant, la pression migratoire s'est accentuée vers le Sud, en direction des Canaries. Il y a quelques semaines, J'ai donné des instructions pour que le dispositif dans le Sud soit aussi étanche que dans le Nord. Il faut travailler ensemble (Espagne/Maroc). Depuis des années, avant que ne soit annoncée la création en 2004 de patrouilles mixtes, la Garde civile, la Gendarmerie marocaine et la Marine Royale mettaient déjà en commun leurs énergies. Cette collaboration n'a pas été rendue publique mais elle a donné lieu à des résultats suffisamment encourageants".

respect des droits de l'homme"¹⁹, le document portant présentation des clauses du statut avancé a contenu un certain nombre de promesses en direction des autorités marocaines, dont, notamment :

- La perspective d'aller au delà des relations existantes vers un degré significatif d'intégration, comportant l'offre pour le Maroc d'accéder au marché intérieur et la possibilité pour lui de participer progressivement aux aspects clefs des politiques et programmes européens
- La possibilité d'aller vers un niveau supérieur dans l'intensification de la coopération politique entre l'UE et le Maroc à travers le renforcement du dialogue politique entre les deux parties
- L'offre d'une assistance financière supplémentaire pour assurer le support nécessaire à la mise en œuvre des diverses composantes de l'accord d'association (signé entre les deux parties en 1996) et aux opérations identifiées dans le Plan d'action²⁰.

Globalement, pour les Européens, "le renforcement des relations euro-marocaines, qui devrait aider à identifier de nouvelles mesures de coopération et à renforcer les liens politiques entre les 2 parties, représente une réponse pratique qui permettrait au Maroc de progresser vers un partenariat avancé avec l'Europe. Soit une situation/position qui ne serait plus seulement une Association mais qui ne pourra jamais devenir une Adhésion".

Toutefois, cette perspective est préalablement encadrée par un ensemble de conditions dont les plus importantes résident dans l'adoption par le Maroc d'un ensemble de mesures allant plus particulièrement dans le sens du renforcement par les autorités marocaines des contrôles du passage de personnes tant à l'entrée qu'à la sortie du territoire marocain en vue de réduire, in fine, le flux d'émigration irrégulière vers l'Europe.

Ainsi, dans le texte portant statut avancé accordé au Maroc pas moins de six paragraphes – les paragraphes 46 Plan d'action qui a identifié les principales/principaux actions/projets qui doivent être réalisés dans le cadre du nouveau statut avancé obtenu par le Maroc auprès de l'Union à 51 – sont en effet consacrés à la politique migratoire qui doit adoptée et menée par le Maroc. Cela va du développement d'une législation (marocaine) en concordance avec les principes internationaux relatifs à l'asile et aux droits des réfugiés (paragraphe 46 du texte) au renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles marocaines de contrôle et de surveillance des espaces d'entrée et de sortie des migrants (paragraphe 51).

En réalité, ce qui est demandé explicitement au Maroc consiste dans une gestion encore plus ferme des flux migratoires à partir de son territoire, ce qui inclut pour lui, dans la foulée, la signature d'un "Accord de réadmission" avec la Communauté européenne, tel que cela est également convenu dans le PEIA comme une pièce maîtresse de la politique européenne de lutte contre l'immigration irrégulière.

Or, cet accord - comme un dernier sursaut de souveraineté et comme décision ultime pour ne pas être définitivement taxé de "gendarme" et de "voiture balais" de l'Europe, et après 15 rounds de négociation s'y rapportant – le Maroc ne veut toujours pas le signer.

C/ Conséquences de ce processus sur la migration au Maroc, et à partir du Maroc (en 2009).

Nonobstant, les résultats du processus politique et institutionnel mis en place au dernier trimestre de l'année 2008 semblent aller dans le sens de ce qui est enregistré au Maroc, au sujet de la baisse des mouvements de migrants, depuis la fin de l'année 2005 et de ce qu'il est constaté en Espagne depuis 2007, après le pic canarien de l'été (et de toute l'année) 2006

¹⁹ <http://www.theparliament.com>

²⁰ Plan d'action qui a identifié les principales/principaux actions/projets qui doivent être réalisés dans le cadre du nouveau statut avancé obtenu par le Maroc auprès de l'Union.

Ainsi, le constat fait en 2008 puis en 2009, de part et d'autre du Déroit de Gibraltar (comme du reste, des Iles Canaries) indique bien une nette tendance à la baisse de la pression migratoire à partir du Maroc (et de l'Afrique dans son ensemble) sur l'Espagne (et les autres pays de l'Union européenne ciblés par la migration des africains).

Les données ci-après montrent nettement cette réalité. En effet, toutes se recourent, autant pour ce qui concerne la baisse au cours des dernières du nombre de tentatives de migration vers l'Espagne à partir du Maroc, qu'en ce qui se rapporte à la diminution du nombre de réfugiés reconnus par le HCR à partir de son antenne marocaine – ce qui corrobore indirectement la chute du nombre de migrants arrivés au Maroc – ou en ce qui porte sur la baisse du nombre de migrants emprisonnés à leur arrivée en Espagne entre 2008 et 2009

Tableau 1 : Bilan statistique de tentatives d'émigration irrégulière à partir du Maroc, 2000 à fin 2008

Année	Marocains	Etrangers	Total
2000	9.353	15.056	24.409
2001	13.327	13.100	26.427
2002	16.034	15.363	31.397
2003	12.493	23.851	36.344
2004	9.353	17.252	26.605
2005	7.914	21.894	29.808
2006	7.091	9.469	16.560
2007	6.619	7.830	14.449
2008	4.651	8.735	13.386

Source: Ministère de l'intérieur, Rabat. 2009

A partir de ce tableau, qui reprend les dernières statistiques officielles complètes publiées par le Ministère marocain de l'intérieur, on remarque surtout:

a/ que le nombre de tentatives de migration au départ du Maroc a été divisé par presque 3 fois entre 2003 et 2008 ;

b/ que malgré une légère hausse entre 2007 et 2008, le nombre estimé de tentatives de migration de la part d'étrangers (majoritairement des citoyens de pays du Sud du Sahara) représente en 2008 un peu plus que le tiers (36,6 %) de ce qu'il était en 2003, alors que pour les Marocains, le nombre est passé de 12.493 en 2003 à 4.651 en 2008, soit une chute de 63 %.

Quant aux données sur les réfugiés reconnus par le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR) au Maroc, elles montrent, comme cela est indiqué ci-après, une forte baisse depuis 2006 :

2006: 2.129 personnes
 2007: 1.578 personnes
 2008: 769 personnes
 2009 : 757 personnes (chiffre non définitif).

Source : HCR, Rabat, Rabat, Maroc

En outre, en 2009, 20% des migrants qui ont été reconnus comme réfugiés étaient des Irakiens, ce qui ne correspond pas tout à fait à la configuration migratoire euro-africaine.

Quant aux tentatives de migration irrégulière en Espagne, elles ont fondu en 2009 par rapport à 2008, confirmant ainsi la tendance enregistrée dès 2007.

Ceci est précisé dans le tableau ci-après

Tableau 2 : Nombre de migrants détenus à leur arrivée en Espagne (frontières Sud)

2008-2009

Données source APDHA	Andalousie	Levante	Ceuta et Melilla	Iles Canaries	Total
2008	3.720	780	1.140	9.932	15.572
2009	3.516	880	1.108	2.328	6.884

Ces données regroupées par APDHA, qui font part d'une chute supérieure à 55% entre 2008 et 2009 des arrivées irrégulières aux frontières sud-espagnoles, vont dans le sens des informations communiquées en septembre 2009 par le directeur exécutif adjoint de Frontex (M. Gil Arias).

Selon ces informations, en effet, "Les arrivées illégales aux frontières espagnoles terrestres et maritimes se sont réduites de plus de moitié en 2009, avec 7000 entrées clandestines avortées l'année en cours (2009) contre 17.000 entrées en 2008"²¹.

En outre, autre indication que le Maroc ne constitue plus un chemin migratoire de premier choix, 65 % des immigrants irréguliers interceptés en 2009 en Espagne provenaient de l'Algérie et la majeure partie l'ont été au niveau des côtes du Levante espagnol, selon la même source de Frontex. Celle-ci a indiqué, par ailleurs, que les Iles Canaries sont revenues, s'agissant de l'arrivée de migrants sur leurs rivages ce à qui était leur situation vers la fin des années 1990, début des années 2000. Le nombre de migrants ayant débarqué de façon irrégulière sur l'archipel canarien serait passé de 7.600 en 2008 à 2.300 en 2008, soit une chute de plus de 69,7 %.

En conclusion, la série de données ci-dessus, qui demande à se poursuivre au cours des quelques années à venir, pourrait apporter la preuve que la politique - du tout sécuritaire - suivie jusqu'à présent, entre les deux bords de la Méditerranée, était d'une certaine façon la bonne. Comme était bon l'embrigadement des pays du Maghreb, du Maroc à la Libye, dans la "lutte" voulue par l'Europe contre l'immigration irrégulière.

29

Or rien n'est moins vrai aujourd'hui pour la raison essentielle que cela ne tiendrait aucun compte des deux faits majeurs suivants:

Le premier est en lien avec les effets indirects sur la migration (tant régulière que irrégulière) de la crise mondiale qui sévit depuis 2008 et qui a affecté fortement (après les Etats Unis d'Amérique) l'économie européenne, et plus particulièrement l'économie espagnole, laquelle avec un nombre de chômeurs supérieur à 4 millions de personnes et un taux de chômage de près de 20 % de la population active, a cessé d'être considérée – pour un moment ? – comme toujours attractive pour des migrants recherchant d'abord des emplois qu'ils n'ont pas trouvés chez eux.

Le second fait majeur, de tous le plus important du point de vue des droits humains et donc du point de vue politique lorsqu'on parle de la question migratoire, réside dans le nombre de drames survenus encore au cours des dernières années, étant donné que la politique sécuritaire n'est pas allée en parallèle – comme annoncé par exemple à Rabat en 2006 lors de la conférence gouvernementale euro-africaine – avec des programmes effectifs réduisant dans les pays de départ les motifs profonds de migration.

En ce sens, l'énumération ci-après – qui est loin d'être exhaustive – s'inscrit en faux contre l'idée que le "problème migratoire" africain est en passe d'être résolu par de simples accords entre Etats et/ou par des contrôles renforcés aux frontières.

Elle montre, au contraire, que s'agissant du droit à la vie des migrants, et donc d'un droit humain fondamental parmi tous, la situation en 2009 est aussi dramatique, si ce n'est davantage, qu'elle l'était au début de la décennie actuelle.

Drames répertoriés de la migration irrégulière entre l'Afrique du Nord et l'Europe, 2008-2009

²¹ AFP, 21 septembre 2008

13 mai 2008: 50 clandestins sont portés disparus après que leur embarcation eut dérivé au large de la Tunisie.

16 juin 2008: 40 personnes sont mortes et 100 sont portées disparues après le naufrage d'un bateau transportant des immigrés clandestins de Libye vers l'Italie.

Fin mars 2009: Au moins 21 personnes sont mortes et plus de 200 ont été portées disparues dans le naufrage au large de la Libye d'une embarcation en route pour l'Italie.

19 sept 2009: Au moins huit immigrants africains meurent dans le naufrage au large du Maroc d'une embarcation dans laquelle se trouvaient une quarantaine de migrants irréguliers.

Source : <http://www.lematin.ch>

Rabat, janvier 2010

QUESTIONS SUR LES MIGRATIONS AU MAROC

Hkadija Ryadi

1- La question du transit de ressortissants sub-sahariens par les pays du nord de la méditerranée et principalement au Maroc.

L'année 2009 comme les années précédentes les arrivées des ressortissants subsahariens au Maroc continue à connaître les violations des droits les plus élémentaires. Les arrestations arbitraires, les pourchasses quotidiennes des policiers dans les quartiers où ils habitent, les difficultés d'accès aux soins médicaux, la montée des attitudes xénophobes à leur encontre, la traite des femmes. Tous ces comportements ont été les faits marquants de cette année.

Dans tous les quartiers des grandes villes on retrouve des dizaines de personnes de nationalités diverses (Maliens, Nigériens,..) transformés en mendiants des rues, nuit et jour. Les femmes de leur côté victimes à une étape de leur parcours de violences transformées en mères célibataires se retrouvent elles aussi à la merci de la charité des passants(es) des rues pour subvenir aux besoins élémentaires de leurs enfants. Ses enfants eux aussi refusés dans les écoles et même les crèches faute de papiers reconnaissant leur identité.

Dans les forêts et principalement du côté des frontières d'Oujda, des milliers de personnes sont laissés entre le sort des mafias de tout bord. Les aides ne leur parviennent que difficilement soit par peur d'être repérés soit que se sont les soit-disant Chermans qui récupèrent les aides et la partagent à leurs guises et profitent de leur vulnérabilité pour les soumettre à tout sorte de soumission et principalement les femmes et les enfants. On parle de plus de trois mille personnes cachées dans ses forêts.

Enfin toutes ces situations vulnérables profitent de plus en plus aux patrons illicites du secteur du bâtiment, de l'agriculture qui commencent aujourd'hui à profiter de cette nouvelle main-d'œuvre à des salaires dérisoires sans reconnaissance d'aucun droits

2- La traversée de la méditerranée par les subsahariens, une phobie qui ne s'arrête pas.

L'année 2009 a connue de nouvelles tentatives de passage de l'autre côté de la méditerranée, plusieurs morts ont été signalés que ce soit du côté d'El Hoceima que de Tanger, que du côté des frontières sud (Layoun, Dakhla). On a relevé des femmes enceintes et des enfants parmi les victimes.

De même, ceux ou celles arrêtées du côté des frontières Espagnoles au cours de ses traversées sont aujourd'hui directement refoulés vers le Maroc qui de son côté les renvoie vers la frontière Algérienne, saharienne ou Mauritanienne ou à leur pays.

3- La situation des droits élémentaires.

Aucun droit n'est reconnu aujourd'hui aux migrants sauf le droit « de se faire arrêter et d'être expulsé ». En 2009, on a relevé plusieurs personnes qui ont été interdites aux soins (les Hôpitaux les ont refusés (Rabat, Casa,..), les enfants sont interdits de leurs droits à l'éducation (exception de quelques initiatives d'écoles dépendantes des églises), même chose pour le droit au logement (les émigrés n'habitent que dans les quartiers marginaux avec les effets de la spéculation et la xénophobie).

Le droit de recourir à un procès équitable (toutes les personnes ne sont portées devant un juge avant leur refoulement) un acte dominant sauf pour les cas détectés par les associations de défenses des migrants

Le droit au travail est à son tour inexistant même pour les cas des personnes dont la situation est régulière. Ceux ou celles qui se font embaucher dans certains secteurs ou des travaux

saisonniers ou journaliers n'ont ni carte de travail, et ne sont pas payés au salaire minimum, ni couvert socialement..)

4- La situation des mineurs non accompagnés.

Depuis que le Maroc a signé les premiers accords de réadmission des mineurs non accompagnés que se soit avec l'Espagne qu'avec les Italiens des refoulements se font de plus en plus fréquents, des « centres » ont été initiés et financés par l'Union Européenne dans plusieurs régions(Tanger, BeniMellal) sous la responsabilité de l'entraide national, sorte d'orphelinats pour ne pas dire des centres de rétentions. Les mineurs ne font l'objet d'aucun suivi ni de formation.

Un autre phénomène est apparu ces deux dernières années et s'est accentué en 2009, c'est le refoulement des jeunes élèves de France ayant accompagnés leur famille dans le cadre des regroupements familiales dont certains(es) on passé plusieurs années (3 à 7 ans) et qui se retrouvent du jour au lendemain refoulé faute de papiers définitives .

5- La question des réfugiés.

L'année 2009 étaient l'année charnière de violence contre les demandeurs de refuges. Après une attente de plusieurs années (le HCR s'est officiellement impliqué dans l'étude des dossiers des réfugiés au Maroc en 2003) aucun réfugié n'a aujourd'hui sa situation légale dans notre pays et plus de 500 personnes sont sans protection ni soutient excepte le droit de rester sur le territoire marocain et encore !! Cette situation a poussé les réfugiés a manifester devant le HCR. Leur contestation a été violemment réprimée et plusieurs d'entre eux ont été présenté devant le tribunal de Salé et jugés.

Jusqu'à nos jours la situation n'a pas changée, les autorités ne leur permet pas d'avoir leur carte de séjours ni leur permet de bénéficier d'aucun soutient.

6- La question des femmes dans les fraises d'Espagne.

Depuis 2004, le Maroc a signé un accord d'envoi de travailleuses pour la cueillette des fraises à «Oulba», la situation relevée dans le suivi de ce dossier est qu'aucune norme minimum de la réglementation en vigueur que se soit au Maroc qu'en Espagne n'est respectée. Les choix des personnes sont faits sans critères (corruption aux agents des autorités locales car se sont eux qui s'occupe d'informer les villages de choix des femmes (région du Gharb en titre d'exemple), corruption des agents de l'ANAPEC qui s'occupent des choix des personnes, marchandages dans les contrats ...). Après le trie c'est le calvaire, les agents de l'ANAPEC ne s'arrêtent à « obliger » et à « conseiller » les femmes à éviter de discuter de leur conditions de travail une fois arrivées chez leurs patrons et pire encore certaines d'entre elles sont privées de leur passeport une fois arrivée au lieu de travail).

7- La question des droits sociaux des migrants.

En relation avec cette nouvelle politique de recrutement des travailleuses saisonnières, plusieurs cas de femmes nous ont parlé de l'absence de leurs droits sociaux (absence de couverture médicale, du droit au congé, et non respect des heures de travail...)

8- La question de la traite des humains.

Et là, je voudrais attirer l'attention sur ce qui se passe plus particulièrement dans la zone sud ; le Sahara, qui est en train de devenir un lieu, un parcours, un itinéraire de tous les trafics où on fait impliquer les migrants : trafic d'arme, trafic de drogue, trafic d'organes humains, de prostitution, de pédophilie.

Rabat, janvier 2010

LE MALI : LES POLITIQUES MIGRATOIRES UE/ETATS SCHENGEN ET LES RÉPONSES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Ousmane Diarra

Le Mali, pays continental situé au carrefour de 7 pays africains, au sud du Sahara, compte 13 millions d'habitants, qui ont moins de 20 ans pour 60 % d'entre eux. Le Mali est au 173e rang sur 177 pays en matière de développement humain, selon le rapport du PNUD 2007. Les difficultés économiques et sociales expliquent en partie le phénomène de migration, légale ou clandestine, qui attire une grande partie de la jeunesse. Traditionnellement exercée par une couche rurale analphabète, cette migration est aujourd'hui un objectif pour toutes les catégories socioprofessionnelles, et est extrêmement valorisée socialement. Par sa position géographique et sa stabilité sociopolitique, le Mali est devenu un pays de transit pour de nombreux candidats africains au départ, qui rejoignent la frontière algérienne ou mauritanienne pour aller ensuite vers le Maroc ou la Libye, avant d'essayer d'atteindre l'Europe. Ces cinq dernières années, ce phénomène de migration s'est encore renforcé, alors que dans le même temps, la politique de l'Europe en matière de flux migratoires et de conditions de résidence pour les étrangers se durcissait.

Pays carrefour de l'ouest africain et le Maghreb, le Mali est un des pays cibles des politiques de contrôle des frontières et de lutte contre l'immigration irrégulière des Etats membres de l'Union européenne, et en particuliers de la France et de l'Espagne. Avec l'ouverture d'un dialogue spécifique sur les migrations, tel que prévu par l'Accord de Cotonou, le Mali est devenu le champ d'application de l'approche européenne dite « globale » des migrations qui a initié le cycle de conférences euro-africaines sur les migrations débuté à Rabat en juillet 2006.

Depuis le Conseil européen de Séville en 2002, la coopération économique et le «développement concerté» passent, pour l'Union européenne, par la volonté effective des pays d'émigration et de transit de contrôler les flux migratoires de sortie, ainsi que la réadmission de leurs ressortissants ou des personnes ayant transité par leur territoire.

La population malienne vivant à l'étranger est estimée à quatre (4) millions dont trois (3) millions en Afrique. La France abrite environ 200 000 maliens et 2000 y entrent clandestinement chaque année de l'indépendance à nos jours, le Mali a connu des vagues successives de refoulement massif de ses ressortissants à travers l'Afrique et le reste du monde notamment la France et l'Espagne en Europe.

La décennie 1960, période d'indépendance de la plupart des Etats d'Afrique de l'ouest et du centre, a aussi été celle du refoulement par le Ghana des milliers de ressortissants maliens, le Congo a suivi pendant les années 1970, ensuite le Nigeria dans les années 1980. L'Angola et les autres pays de l'Afrique Australe ont suivi dans les années 1990. Ajouté à celle des vagues permanentes du Maghreb : Libye, Algérie, Maroc, et la Mauritanie. De 2006 à 2008, 10.000 jeunes maliens ont été refoulés à partir de la Mauritanie. Ceux-ci déstabilisent fortement l'équilibre socio-économique du cercle de Nioro du Sahel.

Tous les constats prouvent à suffisance le caractère inéluctable de la migration qui se nourrit de raisons socioculturelles et économiques contraignantes.

Le Nord Mali est depuis longtemps une porte de passage pour les candidats maliens à l'émigration vers l'Algérie et la Libye à la recherche de travaux saisonniers à faire.

La ville de Gao est ainsi devenue le lieu d'où l'on part à la conquête de l'eldorado; et Kidal est le point de chute en retour forcé du Maroc ou d'Algérie quelques fois de la Libye.

Le durcissement des conditions d'obtention de visas et les politiques restrictives de la circulation des subsahariens dans la zone Maghreb ont tôt fait de partir de l'an 2000 de déverser sur

les routes clandestines (le contournement) une grande majorité de migrants économiques et politiques de l'Afrique subsaharienne.

Les migrants, toujours à la recherche de passages transfrontaliers, ont envahi Gao qui est aujourd'hui une véritable ville Africaine avec toutes les nationalités coexistant avec les résidents normaux.

La sous-traitance de la surveillance extérieure des frontières Européennes en Méditerranée sud a conduit les pays magrébins de transit à arrêter, détenir puis refouler ceux qui n'ont pas péri dans le désert ou dans la mer.

Tous les migrants bloqués dans les pays magrébins sont reconduits de frontière à frontière pour être abandonnés à Tinzawaten coté Malien. C'est encore le calvaire pour ces personnes affaiblies et démunies de trouver un moyen de transport afin de rejoindre Kidal ville plus proche mais que tous évitent en «montant».

Ces personnes aux droits vulnérables en parcours montant, fragilisées dans les pays de transit ; poursuivies et détenues dans les pays d'accueil, enchaînées et ligotées pour revenir forcées dans le pays d'origine. Pour certains, un pays qu'ils ont quitté longtemps et n'ayant plus aucun repère. La plupart des témoignages récoltés depuis 2006 indiquent des atteintes graves aux droits fondamentaux et nombreux cas de demandes de récupérations des biens et cotisations sociales accumulés pendant le séjour dans le pays d'accueil sont restés sans suite.

Les diverses revendications entamées n'ont pas suivies d'effets, et il est à constater dans notre pays un déficit d'élaboration et de mise en œuvre pratique de la défense des droits des migrants. Les migrants qui sont expulsés d'Europe parce qu'ils ne sont pas ou plus en conformité avec les règles de séjour, et d'autres migrants sont refoulés par les pays de transit au cours de leur parcours. Ces personnes sont accueillies à l'aéroport, ou bien aux frontières avec la Mauritanie et l'Algérie. Dans les deux cas, le retour se fait de façon assez brutale, parfois dans des conditions inhumaines pour les personnes refoulées. Les migrants se retrouvent démunis, fragilisés et traumatisés. Souvent, ils n'osent pas rentrer chez eux, l'échec du projet migratoire pouvant être vécu comme un réel déshonneur par la communauté. Certains expulsés étaient en Europe depuis de nombreuses années, et tout ce qui a pu être construit en exil semble perdu. L'expulsion n'est pas comprise par l'entourage, qui pense que la personne concernée était un délinquant, ou un incompetent. Son retour peut être perçu comme une «malédiction».

Les conséquences du retour forcé en tant que tel, ajouté aux réactions de la communauté, peuvent être dramatiques pour les migrants, qui culpabilisent, se retrouvent seuls pour reconstruire leur vie et affronter cette situation traumatisante à plusieurs niveaux. Ils sont confrontés à l'inexistence de structures adéquates de prise en charge. Des pathologies mentales peuvent apparaître, plusieurs cas de suicides ont été enregistrés.

Les expulsés accueillis quotidiennement à l'aéroport de Bamako-Senou et ceux arrivant par charters (France, Libye, Espagne) font état d'exactions et de privations sur leur personne. Les migrants refoulés par voies terrestres aux frontières (Mauritanie, Algérie) présentent le plus souvent des blessures physiques, des affections corporelles et d'autres pathologies nécessitant des soins d'urgences et un accompagnement psychologique.

Ces migrants de retour sont régulièrement abandonnés en plein désert (Tinzawaten) où remis aux autorités maliennes (Gogui) après un parcours de refoulement inhumain et dégradant qui affecte davantage leurs intégrité et équilibre moral.

Depuis les consultations du 26/09/2006 avec la Commission Européenne, le Mali s'est résolument engagé vers un partenariat qui prend en compte les questions migratoires dans les programmes de coopération au développement.

Ces questions migratoires et la mise en œuvre des obligations en matière de réadmission, inscrites à l'article 13 de Cotonou, figureront en effet en bonne place parmi les critères qui seront pris discutées dans l'évaluation de la situation de gouvernance du pays et implique un accompagnement technique conséquent de la coopération UE et états Schengen.

Pour faire passer l'approche globale, une tranche incitative a été accordée au Mali afin de s'organiser et s'approprier davantage les questions liées à la migration. Il s'agit là d'une enveloppe financière supplémentaire dont le montant sera d'autant plus élevé que les avancées, les ambitions et les engagements dans le domaine de la bonne gouvernance seront importants du coté Malien.

Dans la mise en œuvre de cette coopération technique « incitée », contrepartie » au « déploiement de la police des frontières » par l'Etat malien, un dispositif de « mise en valeur, d'équipement et de formation » au niveau des postes frontières se met en place. Les éléments d'accompagnement sont à l'initiative du ministère de l'Intérieur français, en collaboration avec le gouvernement espagnol et l'OIM (Organisation internationale des migrations). Le financement vient de la Commission européenne dans le cadre du programme de coopération avec les pays tiers dans le domaine de la migration et de l'asile (Aeneas).

Par ailleurs, sous l'impulsion de la France et de l'Espagne, La Commission européenne et le Mali ont mis en place le CIGEM (Centre d'information et de gestion des migrations) à Bamako le 6/10/2008. C'est « la première fois que l'Union européenne appuie un pays en Afrique subsaharienne dans la prise en charge et la prévention des problèmes engendrés par les migrations légales et illégales sous forme d'une initiative traitant les différents aspects du phénomène de migration » a dit la CE au Mali.

Mobilisant les deux tiers de l'enveloppe régionale dévolue aux Etats membres de la CEDEAO (Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest) dans le cadre du 9e FED (fonds européen de développement), soit 10 millions d'euros sur trois ans, ce Centre est chargé des missions telles : « l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des migrants potentiels et des migrants de retour », « l'information sur les conditions juridiques de la migration et la sensibilisation de la population sur les risques de la migration irrégulière » et « la valorisation du capital humain, financier et technique des Maliens de l'extérieur ».

Selon la volonté politique du Gouvernement Malien le CIGEM aura pour « objectif d'assister le Mali à définir une politique migratoire en réponse aux préoccupations des migrants potentiels, mais aussi des migrants de retour et des expatriés maliens ». A insérer dans le paysage institutionnel national.

Deux mois après l'ouverture, le comité de suivi du Cigem du 3/12/2008 a implicitement recommandé au Centre « d'accorder une attention particulière aux migrants de retour » considérés comme un « public cible » de ce projet qui doit être répliqué dans d'autres pays membres de la CEDEAO.

La problématique des enjeux nationaux, régionaux et internationaux en matière de gestion des migrants catégorisés comme « illégaux », refoulés lors de leur traversée des pays limitrophes de l'Union européenne ou expulsés de l'espace Schengen, questionne l'interdépendance entre les partenaires au développement et les acteurs aux intérêts contradictoires. Le traitement de la question migratoire au Mali, et plus particulièrement celle du retour forcé suscite actuellement de nombreuses négociations aux ramifications complexes et des débats animés dans la société civile Malienne.

Depuis 2001, la coopération au développement entre La France et le Mali sont ponctuées par des tractations pour la définition d'une « gestion concertée des flux migratoires et du développement solidaire » et les négociations depuis 2008 de l'accord d'une pratique de réadmission sur son sol des « Maliens de France » représentent sans doute une sorte de test sur le terrain des politiques UE et françaises concernant la migration africaine.

Des points essentiels de cet accord dénoncé par les organisations de la solidarité internationale et la société civile Malienne portent préjudice aux nationaux et aux ressortissants de la sous-région. Ainsi se négocie âprement la réadmission des non nationaux ayant transité par le territoire, le nombre et les critères de régularisation des sans papiers résidents en France, le nombre de visas accordés et la liste des métiers ouverts aux travailleurs immigrés Maliens.

Premier pays d'immigration de la diaspora malienne en Europe, la France a élaboré à partir de 1990 ses liens de coopération avec le Mali par la mise en œuvre d'une politique dite de codéveloppement et l'institutionnalisation d'un cadre d'échange consacré aux migrations avec la création du Comité mixte franco-malien en 1998, date à laquelle l'OMI (office des migrations internationales (aujourd'hui Ofii)s'implantait au Mali. Depuis le « charter des 101 Maliens » et la structuration du mouvement des sans-papiers en France lors de l'occupation de l'église Saint-bernard en 1996, les Maliens en France et leur contribution au développement du Mali ont constitué un véritable enjeu politique, une trame des relations diplomatiques entre les 2 pays.

Sur fond de refus d'un côté et de pressions de l'autre ; la France n'a pas renouvelé le financement du Fonds de solidarité prioritaire « codéveloppement », dans lequel s'insère le "Programme d'appui aux initiatives des migrants" à destination des Maliens « reconduits volontairement » déployé par le bureau de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii), ses opérateurs locaux et une Cellule technique de Codéveloppement à Bamako.

Un 3e refus Malien en novembre 2008 installe la brouille sur ces questions, tandis que le Mali venait de conclure un accord avec l'Espagne. En juin 2008, la Commission mixte hispano-malienne validait les dispositions prévues par l'Accord-cadre de coopération en matière d'immigration qui concerne des contrats de travail, des mesures de coopération en matière de lutte contre l'immigration clandestine et le trafic des êtres humains, une aide technique et financière au développement, un dispositif d'aide au retour et la réadmission des ressortissants maliens en situation irrégulière, signé à Madrid le 23 janvier 2007. Les négociations avec la France piétinent toujours et le FSP reste gelé.

L'importance des questions sur l'immigration au Mali et les effets des politiques européennes sur le sujet qui concentre beaucoup d'acteurs dont le rôle, en matière de retours contraints est de « réinsertion », semble le paysage des rapports de force et des résistances que suscitent les négociations en cours avec la France, la mise en œuvre des missions du Cigem, les arrivées massives de Libye et d'Espagne. Tandis que l'on assiste à une médiatisation régulière des retours forcés et aux dénonciations de leurs effets au sein du milieu associatif. « Plusieurs milliers de migrants maliens (expulsés ou de retour volontaire) foulent chaque année le territoire malien. Le Mali est également un pays de transit pour de nombreux ressortissants africains, soit en route vers le pays de destination, soit de retour involontaire vers leur pays d'origine ou un pays tiers » devient leur leitmotiv de lutte.

L'année 2006 a été rythmée par différents événements qui démontrent l'importance de la question migratoire au Mali. En marge de la conférence euro-africaine à Rabat et du dialogue de haut niveau des Nations Unies sur la migration et le développement, le FORAM (forum pour un autre Mali) initié par Aminata Traoré a rendu hommage aux « 4 000 victimes de Ceuta et Melilla » à travers une « marche de la dignité » qui a réuni nombre de refoulés et expulsés au Mali et d'associations de la sous-région mais également d'Europe. Ce forum a eu pour effet d'encourager la constitution en associations des groupes de refoulés et d'expulsés. L'Association des refoulés d'Afrique centrale au Mali (Aracem) est née de ce processus, tout comme l'Association malienne des expulsés (AME) qui existant déjà, a repris ses activités à la suite de cette redynamisation et L'ARTD (retour, travail et dignité) composée elle des rescapés du drame survenu aux enclaves Espagnoles.

Suite aux rapatriements des émigrés de Côte d'Ivoire à partir de 2002 et des refoulements aux enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla en septembre 2005 qui ont réuni la « société civile Malienne dans son ensemble » autour de cette question, il y a actuellement une véritable vigilance

citoyenne qui s'active et la mobilisation s'accroît pour soutenir les sans papiers immigrés ailleurs et les retours forcés.

La direction de la Protection civile de Bamako, chargée de l'organisation de l'arrivée des refoulés à l'aéroport Bamako-Senou, a enregistré, en 2007, 1 428 personnes, puis 2 293 en 2008, expulsées majoritairement d'Espagne et de Libye ; tandis qu'aux terrestres frontières à Tinzawaten et Gogui, sont régulièrement déversés des convois de personnes renvoyées d'Algérie, du Maroc ou de Mauritanie. La région de Niolo du Sahel dénombre, de mars 2005 au 4 juillet 2007, 2 980 renvoyés et il y a eu depuis le début de l'année 2005 à aujourd'hui 4 157 refoulés de la Mauritanie. Il y en a environ 83 par mois uniquement arrivants par ce couloir de refoulement.

Les différentes opérations espagnoles de reconduites aux frontières exécutées au cours des années 2006-2008, ont ramenés 2 539 Maliens expulsés d'Espagne, selon le Bureau d'Accueil, d'Information et d'Orientation des Maliens de l'Extérieur de la DGME (délégation générale des Maliens de l'extérieur).

Pour le côté institutionnel, 157 sans-papiers Maliens étaient retournés dans le cadre du dispositif d'aide au retour et à la réinstallation mis en œuvre par l'Office français de l'immigration et de l'intégration à Bamako en 2008. Par ailleurs le Bureau à Bamako de l'OIM (organisation internationale des migrations) participe actuellement au "Programme régional pour l'assistance au retour volontaire et à la réinsertion des migrants irréguliers en Libye et au Maroc (LIMO)". Financé par la Commission Européenne et cofinancé par les gouvernements de l'Italie, du Royaume Uni et de la Suisse, ce Bureau a pour objectif d'« assister au retour volontaire et à la réinsertion de 2 000 migrants en situation irrégulière en Libye, et au Maroc, dans leur pays d'origine pendant la période 2009-2010 » sélectionnés parmi les « 100 000 migrants vulnérables échoués » aux frontières de l'Europe. Ces programmes dits de « retours volontaires assistés » sont mis en œuvre par les agents de l'OIM au Mali, en coordination avec leurs correspondants au Maroc depuis le mois d'octobre 2005 et depuis le mois d'avril 2006 en Libye dans le cadre du programme UE Aeneas. A la fin du mois de mai 2008, l'OIM avait rapatrié 2 200 indésirables de Libye et 1 255 du Maroc.

La politique de retour forcé des étrangers en situation irrégulière mise en œuvre par les Etats et leurs intermédiaires, au Mali par l'Ofii et l'OIM, s'appuie sur une logique du double langage distinguant les retours forcés des retours dits « assistés » et « volontaires ». Avec un accès à l'aide spécifique.

Dans le mécanisme de mise en œuvre de ces programmes, il faut souligner la constitution d'un "groupe de travail sur l'accueil et la réinsertion des migrants de retour et des migrants en transit" à l'initiative du Cigem, de l'OIM et de la Délégation générale des Maliens de l'extérieur. Cette réflexion a occasionné le lancement d'un avis d'appel à candidature le 31 mars 2009 par le Cigem, pour mettre en place un dispositif d'« amélioration des conditions d'accueil des migrants de retour involontaire et des migrants en transit au Mali ». L'exercice a un budget pour 1 an à hauteur de 60 millions de francs CFA (environ 10 000 euros) octroyé par l'Union européenne et confié à neuf associations maliennes.

Outre les acteurs institutionnels ci dessus évoqués, il convient de tenir compte des acteurs non gouvernementaux, comme l'Association malienne des expulsés (AME), l'Association des refoulés d'Afrique centrale au Mali (Aracem), l'Association Retour, travail et dignité (ARTD) et l'intervention d'ONG extérieures au pays (Croix Rouge espagnole, CCFD, Cimade, APDHA,...) et des Forums sociaux.

Trois mois après la 8e session du Comité mixte franco-malien qui s'était soldée par le rejet de la proposition Française concernant la réadmission des sans-papiers, l'AME et son collectif de soutien sont « violemment pris à parti par les forces de l'ordre lors d'un "sit-in" de protestation contre la signature ce mardi 17/06/08 à Bamako d'un accord de gestion concertée des flux migratoires. Un autre échec pour le comité décisionnel co-présidé par le ministre des Maliens de l'extérieur et de

l'intégration africaine, M. Badra Aliou Macalou et le secrétaire général au ministère français de l'Immigration, M. Patrick Stefanini.

En novembre 2008 alors que se tient la Conférence de Paris dans le cadre du dialogue euro-africain sur les migrations et le développement, une nouvelle négociation était programmée sur la signature de l'accord. La société civile malienne et la diaspora en France se mobilisent de nouveau. La signature n'a pas lieu une fois de plus. La dénonciation grandissante au Mali rejoint en outre les revendications de différents mouvements de sans papiers en France mobilisés sur la lutte pour la régularisation par le travail et l'occupation de la Bourse du Travail par des milliers de grévistes.

Les tractations se poursuivent en janvier 2009 avec la venue nouvelle d'une délégation française au Mali. En réaction, l'AME et le FORAM produisent une déclaration conjointe exigeant aux autorités maliennes de refuser cet accord et organisent une journée de débat sur le thème « Crises, migrations, violences politiques et institutionnelles : quels enjeux pour le peuple malien ? ». Ce même jour en France, une manifestation a lieu à l'appel de la Coordination des sans-papiers du 75 devant le consulat du Mali à Paris « afin de déjouer ce qui se trame entre les gouvernements français et malien derrière le dos des Maliens sans-papiers de France ».

Au Mali, le Collectif de Soutien aux expulsés et refoulés à la suite d'une rencontre avec l'AME formule une interpellation que le député Oumar Mariko (groupe parlementaire Parena/Sadi) adresse au ministre des Maliens de l'extérieur dans l'hémicycle sur la politique migratoire malienne. Cette houleuse séance publique à l'assemblée nationale du Mali a été l'occasion pour les parlementaires d'évoquer les expulsions massives et répétées des Maliens de la France, de la Libye, le prix des laissez-passer consulaires, le non respect des accords en termes de contrats de travail délivrés par l'Espagne...et la réinsertion des compatriotes en retour forcé qui ont longtemps séjourné ailleurs.

Au delà des diverses prise de positions sur les questions de l'immigration au Mali et des politiques Européennes de contrôle des flux ; une réflexion nationale s'installe également pour préserver la force de travail du pays et réorienter la volonté de réussir des jeunes vers d'autres opportunités.

Dans cette optique et pour faire barrage aux campagnes de lutte contre l'immigration dite clandestine l'AME va exécuter un programme. Mise en œuvre en 2 volets qui prend en compte la sensibilisation sur les conséquences du retour forcé sur l'individu et son entourage familial d'une part et un vaste projet de valorisation des nouvelles compétences des individus dans le milieu local.

Pour que chaque migrant soit acteur de son propre développement et profite à sa communauté.

Car c'est nous qui perdons nos frères et sœurs dans le désert, la mer ou affectés par l'expulsion.

Bamako, janvier 2010

NEOLIBERALISME, CRISES ET EMIGRATION CLANDESTINE

Aminata Traoré

En Janvier 2009, le Ministère français de l'immigration, de l'identité nationale, de l'intégration et du co-développement tenta pour la troisième fois, mais en vain, de faire signer aux autorités maliennes l'Accord dit concerté de réadmission qu'elle est en train d'imposer à différents pays d'origine des migrants. Il s'agit, pour les pays signataires, de s'engager à prêter main forte au Gouvernement de Nicolas Sarkozy, dans l'identification et l'expulsion de leurs ressortissants contraints à vivre et à travailler dans la clandestinité parce que privés des «papiers» exigés.

En contrepartie, la France garantit, au Mali, l'accès à son marché du travail de Malien(ne)s aux profils correspondant à des métiers dont la liste est l'objet de négociations, ainsi des financements pour le «développement solidaire».

Les négociations traînent toujours, parce que évaluée à environ 250 millions d'euros en 2006, la contribution des Malien(ne)s de France à l'économie et la cohésion sociale dans leur pays, est nettement supérieure à l'aide de l'Etat français qui varie entre 50 et 100 millions d'euros par an.

Le peu de cas que l'ancienne puissance coloniale fait des conséquences économiques, sociales et politiques des expulsions sans oublier les séquelles psychologiques chez les migrants ainsi humiliés, n'est que l'une des expressions de la violence qui caractérise les relations Nord/Sud et plus précisément franco-euro africaines.

Le Forum pour un Autre Mali (FORAM) et le Centre Amadou Hampâté Ba privilégient l'approche historique et macro-économique qui permet de démontrer que les migrants maliens et africains que l'Europe rejette, ne se seraient pas trouvés par milliers à la frontière Sud de l'Europe, face aux barbelés de Ceuta et de Melilla, si la coopération bilatérale et multilatérale au développement n'avait pas consisté à piller les richesses des pays dont ils sont originaires.

L'Europe de la finance et du commerce ne peut que sombrer dans la violence en matière de gestion des flux migratoires à partir du moment où il lui est impossible de respecter les droits économiques, sociaux et politiques des Africains et des Africaines sans remise en question de son modèle économique.

La preuve en est que, parallèlement, aux accords de réadmission, l'Europe des 27 impose également aux pays ACP, des accords de partenariat économique (APE) qui obligent ces derniers à davantage de libéralisme. La crise de ce système est une occasion sans précédent, de mettre à plat les relations de cause à effet entre la mondialisation subie et émigration forcée.

La Conférence de Rabat (Maroc) sur migrations et développement (juin 2006) n'a pas examiné ces relations avec l'objectivité et la rigueur qu'exige la gravité de la situation des migrants africains. L'Europe a obtenu des pays de transit, ainsi que des pays d'origine, des garanties quant à une meilleure protection de sa frontière Sud.

La quatrième édition de Migrations s'est déroulée du 10 au 18 décembre 2009 selon un processus itinérant allant de Bamako à Kayes, a insisté sur la nécessité de lire les migrations africaines à la lumière des crises alimentaires, économiques, sociales, écologiques, politiques et morales. Il a été rappelé que la France et les autres pays de l'Europe des 27 continueront à se tromper de coopération et de réponses à l'émigration forcée des Africain(e)s aussi longtemps qu'ils fermeront les yeux sur les ravages du système néolibéral dans les pays d'origine.

Un survol rapide du Mali et des rouages de son intégration dans l'économie de marché prouve jusqu'à quel point l'immigration choisie et l'accord de réadmission qui en est l'un des instruments relèvent de la violence politique et institutionnelle.

D'une superficie de 1 241 238 km², le Mali est un pays enclavé et sahélien de l'Afrique de l'Ouest dont les ressortissants doivent faire face, en plus des aléas climatiques, aux conséquences

des politiques économiques imposées par les grandes puissances et les institutions internationales de financement. Près du tiers de la population malienne, qui est évaluée en 2004 à environ 13 millions d'habitants vit en dehors du Mali. Le profil des migrants reflète la structure de cette population qui est rurale à 72% et très jeune : 46,1% des Maliens ont moins de 15 ans.

Jusqu'à une date récente, les migrants maliens en France dont la majorité est originaire de la région de Kayes, étaient des hommes adultes qui, dans le cadre de l'immigration circulaire cédaient leur place à partir d'un certain âge à des travailleurs plus jeunes. Ces derniers prenaient le relai dans l'envoi aux villages des fonds dont les familles ont besoin.

La fin des trente glorieuses en France et le durcissement des politiques migratoires s'inscrivent dans le contexte où le Mali est également confronté aux conséquences des politiques néolibérales : suppression d'emploi, désengagement de l'Etat, privatisation des services.

A partir des années 80, a émergé de nouveaux migrants qui se composent de les jeunes diplômés sans emploi, de compressés de la Fonction Publique, de licenciés des entreprises publiques privatisées et autres travailleurs aux salaires de misère. Alors que le pays manque de diplômés, les contraintes budgétaires ne lui permettent pas de garantir des salaires décents aux travailleurs, ni les emplois aux jeunes.

Le marché du travail formel, public et privé qui occupe moins de 2% de la population active n'est pas souvent en mesure de créer de nouveaux emplois pour les diplômés qui viennent chaque année par centaines de milliers sur ce marché. L'agriculture qui occupe environ 75% de la population et qui contribue pour près de 44% du Produit Intérieur Brut (PIB) est dépendante des aléas climatiques et de la politique des prix de matières premières. L'industrie qui est à l'état embryonnaire bat de l'aile du fait du sous-développement technologique, le coût de l'électricité et de l'inondation du marché malien pour des biens et services importés à la faveur des réformes du FMI et de la Banque Mondiale. Le secteur privé est devenu le moteur de l'économie malienne avec comme leitmotiv la croissance par la libéralisation, le désengagement de l'Etat des secteurs productifs et le recouvrement des coûts.

Sous la pression des bailleurs de fond, le Mali a accordé la priorité à la production cotonnière qui, après une période d'embellie due à la bonne pluviométrie et à la dévaluation, s'est effondrée du fait des subventions américaines et européennes et le cours du dollar.

Depuis lors, la croissance de l'économie malienne est fluctuante (7% en 2003, 2% en 2004). Mais l'illusion d'un taux de croissance de plus de 5% pour les années à venir, est entretenue par le discours dominant qui miroite aux Malien(ne)s la possibilité de voir le Mali figurer parmi les pays émergents.

La crise ivoirienne a largement contribué au gonflement des flux migratoires maliens et ouest africains vers l'hémisphère Nord. Il en est ainsi parce que la politique coloniale de développement agricole a fait de ce pays la destination privilégiée des travailleurs dont les plantations de café et de cacao avaient besoin.

Soumis à la même médecine de cheval que ses voisins (Mali, Burkina Faso, Guinée, ...) et à une guerre fratricide pour la succession au Président Félix Houphouët Boigny, la Côte d'Ivoire où l'on a assisté à l'instrumentalisation de l'ethnie, ne pouvait ni accueillir la main d'œuvre malienne, ni même garantir de l'emploi à ses propres ressortissants.

A l'ensemble des pays africains qui sont confrontés depuis des décennies à la crise du développement capitaliste, les mêmes grandes puissances et institutions internationales qui ont imposé le système néolibéral demandent de lutter contre la pauvreté. Les financements de la communauté internationale sont à ce prix. La Stratégie de lutte contre la pauvreté (SNLP) a évolué vers le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) qui constitue l'unique cadre de référence de tous les intervenants

En résumé, la clandestinité n'est pas un choix, mais l'une des conséquences logiques des bouleversements économiques et sociaux induits dans les pays d'origine par la mondialisation. Les politiques migratoires des pays riches et industrialisés basculent, dans l'arbitraire et la violence à partir du moment où ces derniers s'interdisent de tirer les enseignements des dernières décennies.

Bamako, janvier 2010



**ASOCIACIÓN PRO DERECHOS
HUMANOS DE ANDALUCÍA**
www.apdha.org

SEDE ANDALUZA

C/ Blanco White 5, cp 41018 Sevilla/ Tlf: 954536270/ Fax: 954534086/ andalucia@apdha.org

DELEGACIONES

ALMERÍA

C/ Capitán Andujar, 2, 1º izq.
cp 04003 Almería
Tlf y Fax: 950253324/ almeria@apdha.org

BAHÍA DE CÁDIZ

Cádiz
C/ Corneta Soto Guerrero, 9, 1ºD
cp 11004 Cádiz
Tlf y fax: 956228511/ cadiz@apdha.org

San Fernando

C/ Real, 175, cp 11100 San Fernando
Tlf : 956882856/ sanfernando@apdha.org

Puerto Real

C/ San Alejandro, 2, 1º
cp 11510 Puerto Real
Tlf: 956474760/ puertoreal@apdha.org

Chiclana

C/ Bailén, 23. cp 11130 Chiclana
Tlf: 956409647/ 630041833/
chiclana@apdha.org

Puerto de Santa María

C/ Gatona, 7.
cp 11500 El Puerto de Santa María
Tlf: 956876086 / 675098469
elpuertodesantamaria@apdha.org

CAMPO DE GIBRALTAR

Edificio Parque de Bomberos, plta. 1ª,
Ctra. De Cádiz. cp 11202 Algeciras
Tlf y Fax: 956657666/
campogibraltar@apdha.org

CÓRDOBA

c/ Músico Francisco de Salinas, local 10
cp 14011 Córdoba
Tlf: 957404373/ Fax: 957404430/
cordoba@apdha.org

GRANADA

c/ Ángel, 13 cp 18002 Granada
Tf y Fax: 958520023/ granada@apdha.org

HUELVA

Avda. de Andalucía, 11 bajos.
cp 21004 Huelva
Tlf y Fax: 959260254/ huelva@apdha.org

JEREZ DE LA FRONTERA

Centro Barrio Pedro Palma; Polígono San Benito, c/ Sarmiento s/n
cp 11407 Jerez de la Frontera
Tlf: 956182209/ jerez@apdha.org

MÁLAGA

C/ Juan de la Encina, 43 cp 29013 Málaga/
Tlf: 952268903/ malaga@apdha.org

RONDA

C/ Ronda, 2. Casa de la Cultura de Montejaque. Montejaque. cp 29360 Málaga/
Tlf y Fax: 952167019/ ronda@apdha.org

SEVILLA

c/ Blanco White, 5, Acc. A.
cp 41018 Sevilla
Tlf: 954537965/ Fax: 954534086/
sevilla@apdha.org

SIERRA SUR

Plaza de Guzmán y Andrés, 2.
cp 41566 Pedrera
Tlf: 954819006/ sierrasur@apdha.org